

PROCES VERBAL DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 2 avril 2025
A 19 h 00

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REMY Josette, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-trois conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 19

ARSAC Thierry, BILLARD Bernard, CICERO Gilles, DELACHAT Françoise, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GOUILLON Marie-Christine, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Pouvoirs : 4

BERLAND Mary donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine
GUERLINCE Caroline donne pouvoir à DELACHAT Françoise
PLAISANCE Solange donne pouvoir à RICHARD Marc
GRUNENWALD Stéphanie donne pouvoir à REMY Josette

Votants : 23

Madame Françoise DELACHAT est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 février et du 5 mars 2025.

Finances (Marc Richard)

202527 Tarifs du columbarium – cimetière communal

Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux Finances, informe les élus de la dernière délibération concernant les tarifs du cimetière qui date du 27 septembre 2011.

Un travail de reprise des concessions et de mise à jour du cimetière est en cours.
La commune pour cela s'est équipée l'année dernière d'un logiciel plus performant.

La rédaction d'un règlement est en cours et sera prochainement proposé aux élus.

La construction d'un nouveau columbarium de 39 cases est terminée, ainsi que 12 caveaux positionnés dans l'ancien cimetière répartis entre 4 caveaux 3 places et 8 caveaux 2 places.

Afin de permettre aux familles d'acquérir des emplacements il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 20 mars 2025

TARIFS			
	15 ans	30 ans	50 ans
CAVEAU 2 PLACES			
CONCESSION		350,00 €	600,00 €
Caveau (infrastructure)		1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL		1 850,00 €	2 100,00 €
CAVEAU 3 PLACES			
CONCESSION		350,00 €	600,00 €
Caveau (infrastructure)		1 750,00 €	1 750,00 €
TOTAL		2 100,00 €	2 350,00 €
CAVEAU 4 PLACES			
CONCESSION		450,00 €	800,00 €
Caveau (infrastructure)		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		2 450,00 €	2 800,00 €
CAVEAU 6 PLACES			
CONCESSION		500,00 €	900,00 €
Caveau (infrastructure)		2 250,00 €	2 250,00 €
TOTAL		2 750,00 €	3 150,00 €
PLEINE TERRE	200,00 €	350,00 €	
COLUMBARIUM	500,00 €	1 000,00 €	

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Fixe les tarifs du cimetière comme présenté ci-dessus.

Développement durable (Jean-Yves JACQUIER)

202528 Subvention pour l'acquisition d'un VAE

Monsieur Jean-Yves JACQUIER, adjoint au développement durable et cadre de vie, rappelle que la commune de Challes-les-Eaux a adhéré à l'opération de Grand Chambéry pour l'aide à l'acquisition de VAE et VAE cargo par délibération du 26 mai 2021. Il rappelle également qu'en raison du changement de politique de Grand Chambéry, il a été décidé depuis 2023 de gérer directement ces subventions aux particuliers. La subvention sera poursuivie cette année et est destinée à être pérennisée ; chaque année un bilan sera établi.

BILAN 2021 : 21 demandes d'aides pour un montant total de 1 365 €

BILAN 2022 : 19 demandes d'aides pour un montant total de 1 430 €

BILAN 2023 : 8 demandes d'aides pour un montant total de 800 €

BILAN 2024 : 20 demandes d'aides pour un montant total de 2 000 €

RAPPEL DU REGLEMENT

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un VAE (Vélo à Assistance Electrique)

Article 1 : Description de l'aide financière

La commune de Challes-les-Eaux propose à ses habitants une aide à l'achat de VAE classique ou cargo, acquis après le 2 avril 2025. Aucun chèque ne sera attribué pour un achat effectué avant l'ouverture de la campagne.

Pour ce faire, elle offre une aide financière de 100€ par achat, quel que soit le revenu fiscal de référence.

Article 2 : Personnes concernées

Pour bénéficier du chèque vélo à assistance électrique vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être majeur
- Habiter la commune -résidence principale-
- S'engager à conserver son VAE pendant 2 ans (une preuve de propriété sera à fournir jusqu'au 2ème anniversaire)
- Il est possible de solliciter un maximum de deux chèques VAE par foyer, sur la durée du dispositif (c'est-à-dire depuis le démarrage de l'opération en 2020), quel que soit le modèle de VAE acheté)

Article 3 : Equipement concerné

- Les vélos à assistance électrique et les vélos à assistance électrique Cargo, neufs, homologués et conformes à la législation avec un moteur situé au niveau du pédalier (exclusion des VAE dont le moteur est situé dans le moyeu arrière)
- Vendus chez l'un des vélocistes partenaires de Grand Chambéry ;
- Disposant des 4 équipements obligatoires suivants : éclairage non amovible (relié à la batterie ou sur la dynamo), porte-bagage, garde-boue, béquille ;
- Et dont le prix public incluant les 4 équipements obligatoires, marquage obligatoire et écocontribution, avant déduction du chèque et hors équipements supplémentaires, est compris entre :
 - 1 400 € TTC et 3 500 € TTC pour un VAE ;
 - 3 500 € TTC et 6 000 € TTC pour un VAE Cargo.
- Les VTT à assistance électrique ou les vélos de courses électriques ne sont pas éligibles à cette aide.

Article 4 : Demande et pièces justificatives

La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.

La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur
- Validation du présent règlement

Article 5 : Versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Décide de poursuivre l'aide financière de :

- 100 € par demande, quel que soit le revenu fiscal de référence
- Pour un budget global annuel d'aide de 4 000 €, soit 40 demandes
- Dans les conditions du règlement ci-joint.

Jean-Yves JACQUIER précise que sur le rapport des mobilités il est précisé que 47% des déplacements se font en voiture entre 1 et 2 kilomètres et 66% sur 2 et 6 kilomètres.

Cécile THIVOLET est-ce indépendant de l'aide de Grand Chambéry

Josette REMY cela fait 2 ans que nous sommes indépendants de Grand Chambéry afin de toucher un public plus large.

Jean-Yves JACQUIER les enveloppes de Grand Chambéry fondent comme peau de chagrin.

Josette REMY informe les élus d'un nouveau vélo sans batterie au lithium.

202529 Subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Monsieur Jean-Yves JACQUIER, adjoint au développement durable et cadre de vie rappelle que la commune de Challes-les-Eaux a adhéré par délibération du 9 mars 2023 au dispositif « EAU, on agit » en partenariat avec le CISALB. Elle souhaite renouveler les actions visant à sensibiliser les habitants sur la ressource en eau en soutenant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique « individuelle » en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la ligné des actions menées par la ville pour ses propres services (murs d'eau dans les bâtiments des services techniques)
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses d'eau
- Aider à adapter nos comportements au changement climatique.

La subvention sera poursuivie cette année et est destinée à être pérenniser ; chaque année un bilan sera établi.

BILAN 2023 : 27 demandes d'aides pour un montant total de 1 035,96 €

BILAN 2024 : 7 demandes d'aides pour un montant total de 299,70 €

RAPPEL DU REGLEMENT

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un récupérateur d'eaux pluviales

Article 1 : description de l'aide financière

Par délibération du 2 avril 2025, la commune de Challes les Eaux s'engage à encourager les habitants à économiser l'eau en facilitant l'équipement de récupérateur d'eau.

Pour ce faire, elle propose, à partir du 2 avril 2025, une aide financière de 30% du montant de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol. Le montant de l'aide n'excédera pas un plafond limité à 40 € par demande (dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet)

Article 2 : Personnes concernées

Cette aide est versée, dans la limite d'une aide par logement, aux particuliers propriétaires, locataires ou logés à titre gratuit dans la limite d'une par foyer pour une période de trois ans.

Article 3 Equipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol neuf, hors main d'œuvre et accessoires, acquis après le 2 avril 2025 pour l'année civile. Elle est attribuée pour les contenants d'une capacité supérieure ou égale à 500 litres et inférieure ou égale à 1000 litres.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement pour de l'arrosage et devra être étanche pour éviter la prolifération des moustiques.

Article 4 demande et pièces justificatives

La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Décide de poursuivre l'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales.

202530 Engagement dans la démarche ABC Massif des Bauges 2025-2028

Monsieur Jean-Yves JACQUIER, adjoint au développement durable et cadre de vie, rappelle qu'en décembre 2024, le Parc naturel régional du Massif des Bauges a proposé aux communes en comité syndical, lors d'une présentation du dispositif Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et du projet coordonné depuis octobre 2023 par le Parc avec 14 premières communes volontaires des Bauges, de faire partie d'une seconde candidature collective à l'échelle des Bauges. Ce projet coordonné par le Parc sera présenté à la campagne de financement 2025 « Atlas de la Biodiversité Communale » de l'Office Français de la Biodiversité.

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un projet qui vise à mieux connaître, préserver, et valoriser les milieux naturels et les espèces présentes sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation et valorisation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire du patrimoine naturel permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire, et de faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales.

L'outil ABC constitue une opportunité pour faire se rencontrer les volontés communales et la stratégie territoriale du Parc en permettant :

- de répondre aux enjeux et sensibilités locales à une échelle communale voire intercommunale, par une démarche participative en lien étroit avec les équipes municipales et les habitants,
- de répondre aux enjeux de connaissance et d'action en faveur des grands enjeux de la biodiversité du massif inscrits dans la nouvelle Charte du Parc,
- de doter les communes d'un état de référence de leur biodiversité et d'un plan d'actions concrètes en tant qu'outil d'aide à la décision dans leur aménagement du territoire.

Par un appel à manifestation, l'intérêt des communes pour le dispositif a été sondé, afin de faire connaître au Parc les volontés locales pour acquérir de la connaissance, sensibiliser, et s'approprier la biodiversité communale au travers d'un ABC.

Le 5 mars 2025, une réunion, animée par le Parc, s'est tenue pour présenter aux communes volontaires un programme d'actions faisant converger les volontés locales des communes et les enjeux de biodiversité et d'éducation portés par le Parc et ses partenaires notamment au travers de sa nouvelle Charte. Le Parc assurera la coordination technique de la réalisation des Atlas, conjointement avec chaque commune volontaire.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- confirme auprès du Parc son souhait de faire partie du collectif de communes engagées dans le projet ABC Massif des Bauges 2025-2028

Et, sous réserve que le projet ABC Massif des Bauges 2025-2028 obtienne un financement de l'Office Français de la Biodiversité :

- s'engage dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à la bonne réalisation de son ABC, de manière conjointe avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges : participation aux comités de pilotage, co-organisation des réunions publiques, gestion d'un groupe local ABC composé de citoyens de la commune, communication des actions et animations, etc.
- participe à l'autofinancement du projet ABC Massif des Bauges 2025-2028, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Massif des Bauges, à hauteur d'un montant maximal de 6 945€, soit 2 315€ annuellement.
- mandate Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
- dit que les crédits correspondants à la part d'autofinancement annuelle par la commune seront inscrits au budget chaque année du projet.

Jean-Yves JACQUIER en septembre 2025 ce sera les 30 ans du PNR des Bauges

Gilles CICERO combien de communes participent

Jean-Yves JACQUIER précise que les communes engagées dans l'ABC pour la période 2025-2028 sont au nombre de 9, il y a Mures (74), Chainaz-les-Frasses (74), Pugny-Chatenod, Mouxy, Les Déserts, Saint-Jean-D'Arvey, Challes les Eaux, Saint-Pierre-D'Albigny, et Fréterives soit 9 communes qui succèdent aux 14 communes engagées dans un ABC pour la période précédente 203-2025

Vincent MOREAU comment communiquer

Jean-Yves JACQUIER en lien avec les écoles

Foncier (Josette REMY)

202531 Régularisations foncières chemin de la Combe et chemin Saint Vincent

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Il a été établi, que le chemin de la Combe a été élargi au fur et à mesure des projets immobiliers se terminant. Afin de régulariser l'emprise sur le projet Villa Mariette, il est proposé la cession à la commune d'une surface de 82 m² par les copropriétaires, suite à leur assemblée générale du 20/12/2024

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
Chemin de la combe	J n° 206 p		UD
	J n° 786 p		UD
TOTAL SURFACE		82 m²	

Pour permettre l'incorporation des trottoirs au chemin Saint Vincent, il convient de régulariser les fonciers disponibles à la cession

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
Saint Vincent	C 341	81 m ²	UG1
	C 343	131 m ²	
TOTAL SURFACE		212 m²	

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'acquisition par la commune des parcelles pour un total de 294 m² pour un montant de 1€ /parcelle qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

202532 Information Biens vacants sans maître

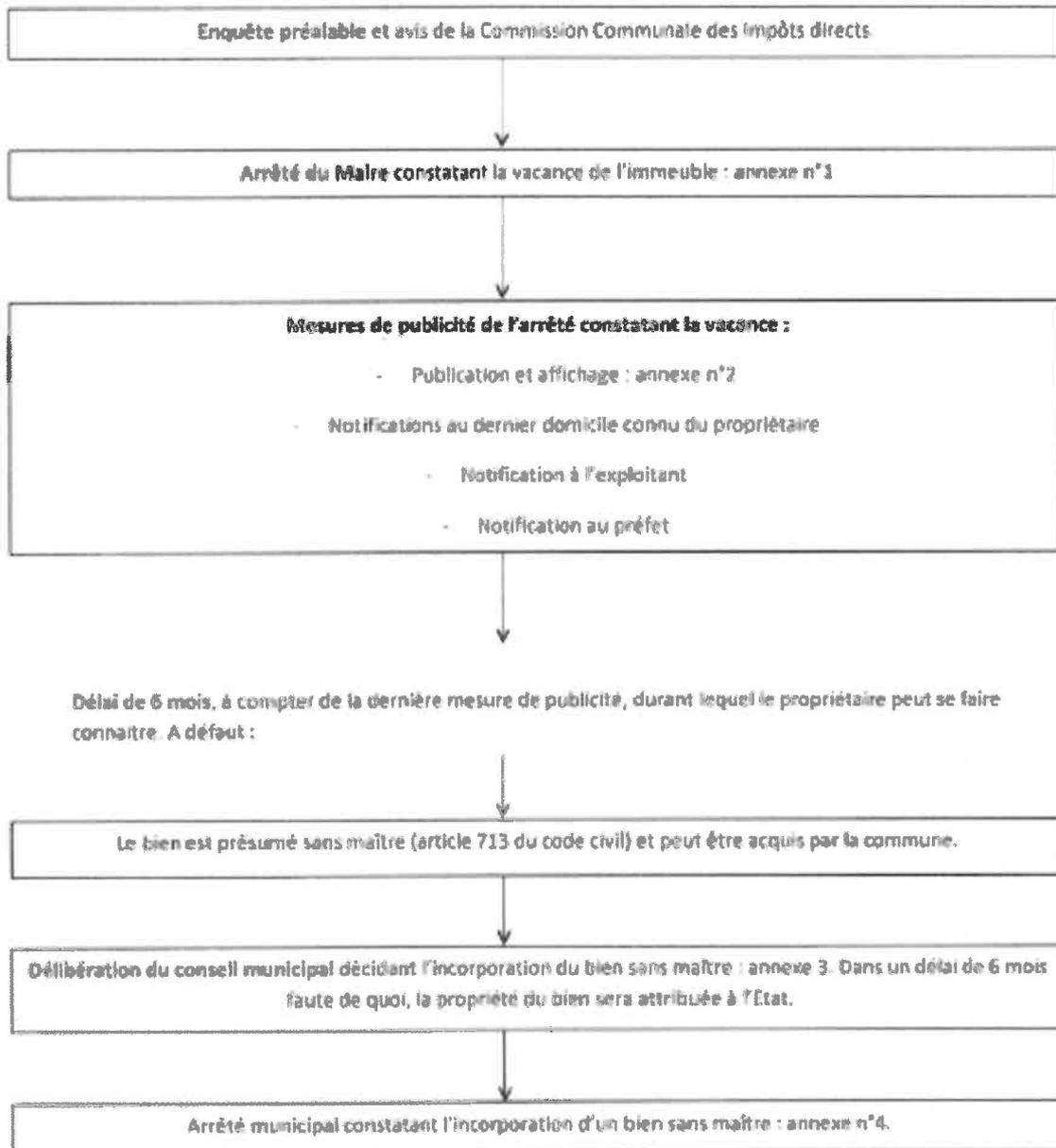
Madame le maire informe le conseil municipal que la commission communale des impôts directs a eu lieu le 7 mars 2025. Par conséquent, il peut être engagé la procédure des biens vacants sans maître concernant les parcelles ci-dessous :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	valeur	Propriétaire	Dernière adresse connue	date DCD	CCID	observations	
F	162	Chaffat	16 m ²	16 €	ORTOLLAND Jean né le 17/02/1913	Pré dex 73230 BARBY	06/01/1994	07/03/2025	Donation, du 20/09/1966	
E	394	Grand Barberaz	30 m ²	30 €	MERGIER Gilberte née le 23/02/1910	Le clos 73190 Challes-les-Eaux	06/04/1974		Achat du 30/06/1957	
A	7 BND	La Refrette	2031 m ²	203 €	BACCARD Françoise née le 23/06/1897	170 rue G Clémenceau 73190 Challes-les-Eaux	03/02/1976			
A	12	La Refrette	1240 m ²	248 €						
A	53	Bellevarde	476 m ²	95 €						
D	120	Pré carré	770 m ²	770 €	DU MAZET Roger né le 10/04/1897	21 bld jules Sandeau PARIS	17/08/1976			Achat le 01/09/1954
F	163	Chaffat	14 m ²	14€	ORTOLLAND Ludovic né le 25/02/1928	Le bourg 73170 St Pierre d'Alvey	01/07/2015			Partage du 03/12/1983
N	87	Cornelon	1175 m ²	1 000 €	CORBILIER Georges né le 29/12/1935	2 AREPA rue Leon Blum 94240 L'HAY les roses	19/12/1987			Achat des 2 et 16/04/1966
N	88		1190 m ²	1000 €	L'HERMENIER Jeannine son épouse née le 07/10/1934		07/10/2020			
A	7 BND	La Refrette	1846 m ²	185 €	COLIN Alice née le 26/02/1911	135 rue G Clemenceau 73190 Challes-les-Eaux	02/07/2002			
					JEANNET Hugues né le 25/02/1905	123 rue G Clemenceau 73190 Challes-les-Eaux	17/08/1976			
Total			8 788 m²	3 561 €						

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la liste des biens vacants sans maîtres



202533 Subvention à l'OPAC de la Savoie pour la réhabilitation des 6 logements rue du Docteur Vincent

Délibération annulée en Préfecture le 15 avril 2025 et reportée au prochain conseil

Madame Josette REMY, Maire, informe le conseil municipal :

Vu le décret n°2001-1194 du 13 décembre 2001 pris en application de l'article L.302+7 du code de la construction et de l'habitation relatif aux dépenses exposées pour la réalisation de logements sociaux, déductibles du prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes.

Considérant que la commune souhaite diminuer le montant du prélèvement annuel auquel elle est assujettie au titre de la loi SRU en soutenant des projets de réalisation de logements en réhabilitation. L'OPAC de la Savoie a acquis à la demande de la commune et par préemption une maison rue du Dr VINCENT le 26/12/2022 ; le bâtiment comprenant 13 logements et l'OPAC 73 a relogé tous les détenteurs de baux en règle.

Un permis en réhabilitation a été déposé pour créer 6 logements aux normes, l'agrément a été délivré par l'ETAT le 19/07/2024.

Les travaux ont débuté en janvier 2025 et la livraison 'est prévue en mars 2026.

Le prix de revient de l'opération se répartit de la manière suivante :

RECAPITULATIF - PLS	HT	TVA	TTC
Total Charge Foncière	354 914,61	15 191,46	370 106,07
Total Bâtiment	1 029 926,93	65 292,69	1 095 219,62
Total Honoraires	94 764,66	9 476,46	104 241,12
Total Divers	22 194,09	2 219,41	24 413,50
TOTAL PRIX DE REVIENT	1 501 800,29	92 180,02	1 593 980,31
Frais financier	8 262,67	0,00	8 262,67
PRIX DE REVIENT TOTAL	1 510 062,96	92 180,02	1 602 242,98

Le financement de cette opération sans subvention commune serait le suivant :

FINANCEMENT	Montant base	de	soit en %
Prêt CDC PLS Foncier 2.61 % sur 50 ans	557 893,00		34,82 %
Prêt CDC PLS 2.61.% sur 40 ans	255 037,00		15,92 %
Prêt ACTION LOGEMENT PLS	225 000,00		14,04 %
FONDS PROPRES OPAC SAVOIE	564 312,98		35,22 %
TOTAL FINANCEMENT	1 602 242,98		100,00 %

Cela représente un apport en fonds propres de 94 000 € par logement. L'équilibre de cette opération n'est pas assuré.

La demande de l'OPAC est la suivante : une subvention communale à hauteur de 200 000 € permettant de réduire les apports en fonds propres de l'OPAC 73 à hauteur de 61 000 € par logement

FINANCEMENT	Montant de base	soit en %
Prêt CDC PLS Foncier 2.61 % sur 50 ans	487 893,00	30,45 %
Prêt CDC PLS 2.61.% sur 40 ans	325 037,00	20,29 %
Prêt ACTION LOGEMENT PLS	225 000,00	14,04 %
SUBVENTIONS COMMUNALE	200 000,00	12,48 %
FONDS PROPRES OPAC SAVOIE	356 050,31	22,22 %
TOTAL FINANCEMENT	1 602 242,97	100.00 %

Il est proposé de verser une subvention de **100 000 €** soit 16 667 € /logements, montant déductible des pénalités communes au titre de la loi SRU.

Cette aide est conditionnée au strict respect du permis de construire et des réglementations en vigueur.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Autorise le versement d'une subvention de 100 000 € pour l'année 2025 pour la création de 6 logements à l'OPAC 73.
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document qui découlerait de sa mise en œuvre.
- Dit que les crédits nécessaires au 204 182 sont prévus au budget de la commune

Josette REMY gestion en flux, nous ne participons plus à titre individuel. Intégration de ce montant sera converti en logements mais pas forcément sur cette opération. Nous avons une dotation annuelle.

Colette PALHEC-PETIT c'était quoi ce bâtiment

Josette REMY l'objectif est de réhabiliter

Marie-Christine LOPEZ précise que la réhabilitation coute chère

Robert VEUILLET et le nombre de parkings

Josette REMY il y en aura 6 et ce sera des PLS sur ce secteur

Colette PALHEC-PETIT c'est notre lutte contre le mal logement.

Thierry ARSAC et le dessus des garages sera-t-il accessible ?

Josette REMY je ne pense pas

Marie-Christine LOPEZ c'est seulement les bailleurs sociaux qui se lancent dans ces opérations, les privés ne viennent pas sur ce type de réhabilitation.

Josette REMY et je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026 nous devons passer à 25% de logements sociaux

Subvention (James HALLAY)

202534 Demande de subvention au SDES – travaux de rénovation énergétique de l'aile ancienne de la Mairie

Monsieur James HALLAY, Adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que dans un contexte de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le comité syndical du SDES par délibération n° CS 4-19-2020 du 15 décembre 2020 a validé le principe de participations financières pour accompagner ses communes adhérentes dans la rénovation et l'optimisation énergétique de leur patrimoine bâti.

Les modalités et les conditions d'attribution de ces dernières ont fait l'objet d'une délibération distincte du comité syndical en 2021.

Les participations financières du SDES à destination de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, sont financées depuis le 1er janvier 2022, par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE au coefficient maximum de 8,5 grâce à la part conservée par le SDES.

Seules les communes adhérentes du SDES et ayant intégré par délibération concordante le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE ; à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et celui de 3,5 conservé par le SDES peuvent bénéficier de ces participations financières.

C'est dans ce contexte que la commune de Challes-les-Eaux souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique de la Mairie, portant sur l'aile ancienne du bâtiment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HALLAY, :
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- S'engage à réaliser les travaux de rénovation énergétique de de la Mairie, portant sur l'aile ancienne du bâtiment. susvisé, dont le montant prévisionnel s'élève à 356 800 .00€ HT ;
- Atteste avoir pris connaissance des modalités et des conditions d'attribution de la participation financière en matière de rénovation énergétique des bâtiments, proposée par le SDES ;
- Sollicite l'aide financière du SDES ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la réception de l'accusé de réception de sa demande auprès du SDES ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux de l'opération précitée et à signer la convention de valorisation des CEE et ses éventuels avenants, modèle joint en annexe de la présente délibération (le cas échéant si non encore signée).

Personnel (Jean-Michel VERTHUY)

202535 Remboursement de dépassements d'honoraires médicaux à un agent à l'occasion d'une visite chez un médecin agréé

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller municipal en charge des RH, informe le Conseil Municipal que lorsqu'un agent a rendez-vous chez un médecin agréé, le coût de la consultation est à la charge de la Commune. Or, le 10 janvier dernier, un agent a dû régler un dépassement d'honoraire médicaux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Accorde le remboursement de ces sommes à l'agent, soit un total de 9,00€.
- Les crédits sont prévus au budget 2025

202536 Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque «Santé»

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller municipal en charge des RH, expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des employeurs territoriaux au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « Santé ».

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le montant accordé par la commune de Challes-les-Eaux peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

En application de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure « *des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4.* ». La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller municipal en charge des RH, propose à l'organe délibérant de mandater le Cdg73 à cet effet.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2026 en matière de « Santé », une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du comité social territorial du 19 février 2025,

VU la délibération du Cdg73 en date du 27 novembre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé », à compter du 1er janvier 2026,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation au titre du risque « Santé » au Cdg73, afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Article 1 : s'engage dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Article 2 : mandate le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

Article 3 : s'engage à communiquer au Cdg73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

Article 4 : prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune de Challes-les-Eaux aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73.

Education (Françoise DELACHAT)

202537 Projet Educatif du Territoire 2024-2026

Mme Françoise DELACHAT, Adjointe à l'enfance, rappelle au conseil municipal, que dans le cadre de sa politique éducative locale, la collectivité s'est dotée en 2018 d'un Projet Educatif Territorial (PEdT), renouvelé en 2022 et qui arrive à échéance. Le PEdT formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Il fixe les grandes orientations en matière éducative ainsi que les conditions d'ouvertures des accueils de mineurs. Il donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs intervenants auprès de l'enfant, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Le descriptif du PEdT sur le lequel figure l'organisation du temps scolaire, la nature des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées est annexé à la présente délibération. Le PEdT élabore un cadre pour la collaboration entre les différents acteurs éducatifs au niveau local.

Le PEdT s'articule autour de la bienveillance qui est le fil conducteur qui sous-tend l'ensemble des valeurs et des actions de la commune. L'objectif est de sensibiliser les enfants au vivre ensemble, au développement durable et à l'inclusion pour construire une société harmonieuse et durable.

Le PEdT définit trois axes principaux pour ses objectifs éducatifs :

1. La participation active à la vie collective

- Implication des enfants dans les conseils d'établissements
- Animation de conseils d'enfants

2. La sensibilisation au développement durable

- Promotion d'action écocitoyennes menées par les enfants
- Mise en place d'une restauration collective responsable (produits locaux, bio)
- Engagement des structures dans le tri sélectif des déchets
- Mise en place du compostage dans les cantines

3. La préparation à la citoyenneté

- Obtention du permis piéton et cycliste
- Organisation de formations aux premiers secours
- Familiarisation avec l'emplacement et l'utilisation des défibrillateurs
- Participation aux commémorations

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des initiatives existantes, comme le Conseil des Jeunes Citoyens, qui permet déjà aux jeunes de Challes-les-Eaux de s'impliquer concrètement dans la vie de leur commune et de partager avec le Conseil Jeunes Départemental.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le renouvellement du PEdT pour la période 2024-2026, visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la cohérence éducative.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document afférent

Françoise DELACHAT ce document a été travaillé en lien avec nos services et la commission enfance a validé le projet.

Colette PALHEC-PETIT souhaite que l'on communique plus sur ce projet.

Josette REMY il sera mis en ligne sur notre site mais nous pourrons communiquer également dans nos publications.

Information au Conseil municipal

Culture (Marie-Christine LOPEZ)

202538 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - Présentation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social médiathèque Samivel

Madame Marie-Christine LOPEZ, adjointe au maire, présente aux élus le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de la médiathèque Samivel

Considérant que l'examen de ce projet a été adressé à la ville et mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Prend acte du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de la médiathèque Samivel

Marie-Christine LOPEZ précise aux élus que pour les demandes de subventions ce document est aujourd'hui nécessaire. La médiathèque a 20 ans, ce service est vieillissant, les usages ont évolué. Un grand merci à Hélène MONNERET, directrice de la médiathèque qui a rédigé le PCSES.

L'équipe de la médiathèque a constitué un questionnaire adressé aux écoles. D'autres ont été distribués dans les commerces de la ville. Un QR code sera aussi disponible dans nos prochaines publications.

Vincent MOREAU s'étonne des 55% de personne qui n'empruntent pas.

Marie-Christine LOPEZ ce n'est pas propre à notre médiathèque, ce sont les chiffres nationaux. Beaucoup de gens viennent consulter la presse et se rencontrer. Des jeunes ou enfants viennent travailler sur place mais aussi pour emprunter des documents qui leur servent pour leurs travaux scolaires. Le DVD est en perte de vitesse.

Cécile THIVOLET il manque une offre numérique dans notre médiathèque.

Marie-Christine LOPEZ il y a des ressources au niveau du bouquet des bibliothèques et du département.

Josette REMY ne vous privez pas de répondre au questionnaire.

Colette PALHEC-PETIT le soutien scolaire se fait avec le SI jeunesse dans ce lieu et les horaires d'ouverture sont importants.

202539 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Service	Nom entreprise	Ville	Objet du marché	Montant € HT	TTC	Date
ST	ABRI PLUS	44310 ST PHILBERT DE GD LIEU	Abri vélos Centre ville	6 946,00 €	8 335,20 €	17/02/2025
ST	ABRI PLUS	44310 ST PHILBERT DE GD LIEU	Abri vélos Espace Bellevarde	6 946,00 €	8 335,20 €	17/02/2025
MAIRIE	MANUTAN COLLECTIVITES	79074 NIORT	Armoire 2 portes battantes	630,50 €	756,60 €	21/02/2025
ECOLE	SAVOY CLIM	73190 CHALLES LES EAUX	Installation de climatisations Dortoir Ecole maternelle	7 500,00 €	9 000,00 €	21/02/2025
ECOLE	UGAP	38025 GRENOBLE	Vidéoprojecteurs et tableaux tryptiques pour projection Ecole Elémentaire	13 296,58 €	15 955,90 €	21/02/2025
PERISCOLAIRE	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 4ème période 2024-2025	201,25 €	241,50 €	20/02/2025
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement du motoventilateur brûleur sur la chaudière black puf CTM	517,48 €	620,98 €	24/02/2025
ESPACES VERTS	NATURALIS	21604 LONGVIC	Produits entretien	2 772,62 €	3 327,14 €	27/02/2025
COMMUNICATION	EDIMETA	94607 CHOISY LE ROI	Equipement d'affichage pour le hall de l'espace Bellevarde	1 528,71 €	1 834,45 €	28/02/2025
COMMUNICATION	EBEN PRODUCTIONS	57000 METZ	Avenant au contrat de cession Spectacle FUSIONS le 19 04 2025	1 050,43 €	1 108,20 €	24/02/2025
COMMUNICATION	FAMILY'S CAMPING LE SAVOY	73190 CHALLES LES EAUX	Spectacle FUSIONS le 19 04 2025 Hébergement	108,00 €	120,00 €	25/02/2025
COMMUNICATION	BLACKSTAGE	73390 ST BALDOPH	Vendredi en musique Concert le 04 07 2025		400,00 €	12/02/2025

COMMUNICATION	LA VIEILLE GARDE	73290 LA MOTTE SERVOLEX	Vendredi en musique Concert le 18 07 2025		400,00 €	24/02/2025
ECOLE	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024 2025 Classe 6	119,11 €	142,93 €	27/02/2025
ECOLE	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024 2025 Classe 3	309,60 €	371,52 €	27/02/2025
ST	SELVANA	73800 PORTE DE SAVOIE	Faucardage des roseaux de l'étang de Trivier	1 200,00 €	1 440,00 €	24/02/2025
ECOLE	BATTERIES73	73000 CHAMBERY	Batteries ordinateurs portable école élémentaire	290,80 €	348,96 €	05/03/2025
MAIRIE	BPS 38	38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE	Désamiantage de la mairie	8 100,00 €	9 720,00 €	05/03/2025
PERISCOLAIRE	HESTIA	73190 CHALLES LES EAUX	Formations extincteurs agents Périscolaire, ATSEM et Entretien	1 200,00 €	1 440,00 €	06/03/2025
ST	M2TP	73190 CHALLES LES EAUX	Travaux raccordement Chemin St Vincent	1 850,00 €	2 220,00 €	11/03/2025
MAIRIE	CEMAP GEOMETRES EXPERTS	73800 SAINTE HELENE DU LAC	Mise en copropriété Annexe CTM	3 087,00 €	3 704,40 €	12/03/2025
ST	VAUDAUX	73800 PORTE DE SAVOIE	Réparation sur désherbeuse eau chaude	1 764,66 €	2 117,60 €	13/03/2025
ST	DECATHLON PRO	59669 VILLENEUVE D'ASCQ	Gilet de sauvetage	44,98 €	60,98 €	14/03/2025
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement vanne mélangeuse et électrode d'allumage CINEMA	339,01 €	406,82 €	17/03/2025
ST	SGFS	73490 LA RAVOIRE	Entretien chaudière Logement Presbytère	132,00 €	158,40 €	18/03/2025
ST	HESTIA	73190 CHALLES LES EAUX	Remise en état matériel incendie suivant rapports vérification 2025	1 215,00 €	1 458,00 €	18/03/2025
PERISCOLAIRE	COTRAL	14110 CONDE SUR NOIREAU	Protections auditives	865,90 €	1 039,08 €	19/03/2025
ST	GED EVENT	42230 ROCHE LA MOLIERE	Achat remorque et barrière de sécurité	4 464,10 €	5 356,92 €	20/03/2025
ST	SAVOIE OUTILLAGE SERVICE	73190 ST BALDOPH	Achat perceuse-visseuse, meuleuse et perforateur	1 158,00 €	1 389,60 €	20/03/2025
ST	GLUTTON	5300 ANDENNE Belgique	Réparation poignée en panne	1 263,00 €	1 515,60 €	20/03/2025
ST	PIC BOIS	01300 BREGNIER CORDON	Signalétique promenade confort autour du plan d'eau	472,29 €	566,75 €	20/03/2025
ST	L'AGENAIS	73800 PORTE DE SAVOIE	Abattage arbres Parcelle n° 0835 Chemin du sous-bois	7 100,00 €	8 520,00 €	20/03/2025
ST	ENCARNATION FORMATION	73460 TOURNON	Formation DST au maniement d'engin	2 130,00 €	2 556,00 €	20/03/2025
ST	VAUDAUX	73800 PORTE DE SAVOIE	Achat de tronçonneuses, taille haie, débroussailleuse et souffleur	2 597,60 €	3 117,12 €	21/03/2025
PM	RIVOLIER	42173 SAINT JUST SAINT RAMBERT	Taser pour la PM	5 029,94 €	6 035,93 €	24/03/2025
ST	SAVOIE PUB	73000 BARBERAZ	Rideaux pour gradins Gymnase	3 074,00 €	3 688,80 €	24/03/2025
ST	DEFIBRILLATEUR CENTER	63800 COURNON D'AUVERGNE	Electrodes adultes Parc, Médiathèque, Crèche et Cinéma	552,00 €	662,40 €	24/03/2025
ENTRETIEN	DEPHI	73100 GRESY SUR AIX	Produits d'entretien	1 642,82 €	1 971,38 €	25/03/2025
CRECHE	LABORATOIRE RIVADIS	79103 THOUARS	Gel doux lavant pour bébé	200,10 €	240,12 €	25/03/2025

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Prend acte du compte rendu des actes pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

202540 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - marchés

Numéro	Nature	Lancement procédure	Remise des offres	Notification	Montant HT	Montant TTC	Titulaire
2025.955.02-1	Travaux - Reconstruction de la buvette du plan d'eau	Attribué	MAPA	14/02/2025	18/03/2025	32 257,40 €	SPTP
2025.955.02-2		Attribué	MAPA	14/02/2025	18/03/2025	61 049,95 €	IMMO RENOV 73
2025.955.03	Travaux - Déminéralisation de la cour de l'école maternelle	Attribué	MAPA	28/02/2025	18/03/2025	139 482,89 €	EVS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Prend acte du compte rendu des actes (marchés) pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses

- Madame le Maire rappelle aux élus le rapport d'activité 2024 du CISALB

Madame Claire GAUBERT informe les élus de son activité de maraîchage qu'elle a créée début 2023.

Elle rappelle qu'elle est en création d'entreprise, et qu'elle entame sa deuxième saison. Elle avait comme objectifs en 2024 :

- Créer l'outil de travail et préparer les planches et les terrains.
- Comprendre l'écosystème, l'environnement, le vent, les sols
- Se faire connaître auprès du public et commencer la vente à la ferme
- Ne pas se faire mal : dans ce métier physique, il faut préserver le capital santé.

Bilan de la saison 2024

Pour la partie production engagée sans tunnel ; 35 espèces de légumes et plus de 150 variétés.

Vente directe les mardis et vendredis soir de mai à fin octobre 2024 ; création d'un groupe WhatsApp pour communiquer et prendre les commandes : plus de 200 membres dans cette communauté.

40 clients par semaine sur cette 1ère année.

Vente en circuit court ; confection de paniers pour une entreprise de Challes pour ses salariés (Elle précise que c'est un axe intéressant à développer).

Vente en restauration : vente de légumes (tomates cerises) au foodtruck du plan d'eau.

Vente en magasin : Epicier à Saint Jean d'Arvey.

Faute de stockage, elle ne peut pas gérer son retour de marché et ceci explique les canaux de commercialisation actuels.

Aussi le surplus de légumes est transformé par l'entreprise "j'aime Boc'Oh" à Cognin ; ventes des bocaux lors des ventes mais aussi à l'amicale des personnels de la commune de Challes et au marché de Noël de Challes.

L'offre pédagogique n'a pas encore débuté officiellement néanmoins quelques ateliers ont eu lieu :

- Semaine du goût en relation avec l'école de Challes ;
- Un atelier avec une maison sociale en collaboration avec l'association de SEVE et les Epigées ;
- Atelier plantation de haies avec 2 classes de CM2 de Challes en partenariat avec la fédération de chasse dans le cadre d'un programme en faveur de la biodiversité.
- 4 chantiers participatifs avec plus de 40 bénévoles en tout en partenariat avec l'association « Tous Paysans » (plantation haie, montage tunnel & création mare).

Par ailleurs elle a été récompensée par le Crédit Agricole des Savoie avec une donation de 10 000 € pour améliorer la gestion de l'eau sur la ferme.

Parler de projet pour 2025

Cette année des tunnels seront mis en production, ce qui permettra de débiter les ventes plus tôt et de les finir plus tard. Ainsi les tunnels vont permettre d'augmenter la vente de 2 mois de plus.

Satoriz est venu se rajouter au circuit de vente.

L'objectif cette année est d'être présente sur le marché hebdomadaire les vendredis en juillet et août.

Adhérente à l'Elef numérique pour la mise en place de l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire par le partenariat CAF-MSA-Monnaie Autrement de Chambéry.

Elle participera le 16 mai aux 48 h de l'agriculture urbaine.

Jean-Yves JACQUIER le projet est un écosystème et c'est ce que l'on voulait. Il y a aussi le rucher pour une complémentarité du verger de Challes et les écoles.

Il y a un avenir pour l'agriculture urbaine.

L'étude de sol avait été faite, le terrain est bien propice et le sol de bonne qualité.

Le travail engagé par Claire Gaubert l'est avec rigueur et méthode.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Challes-les-Eaux, le 2 avril 2025.

Madame le Maire,
Josette REMY

Le Secrétaire de séance,
Françoise DELACHAT



202527	2 avril 2025	Tarifs du columbarium – cimetière communal
202528	2 avril 2025	Subvention pour l'acquisition d'un VAE
202529	2 avril 2025	Subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales
202530	2 avril 2025	Engagement dans la démarche ABC Massif des Bauges 2025-2028
202531	2 avril 2025	Régularisations foncières chemin de la Combe et chemin Saint Vincent
202532	2 avril 2025	Information Biens vacants sans maître
202533	2 avril 2025	Subvention à l'OPAC de la Savoie pour la réhabilitation des 6 logements rue du Docteur Vincent
202534	2 avril 2025	Demande de subvention au SDES – travaux de rénovation énergétique de l'aile ancienne de la Mairie
202535	2 avril 2025	Remboursement de dépassements d'honoraires médicaux à un agent à l'occasion d'une visite chez un médecin agréé
202536	2 avril 2025	Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque « Santé »
202537	2 avril 2025	Projet Educatif du Territoire 2024-2026
202538	2 avril 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - Présentation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social médiathèque Samivel
202539	2 avril 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales
202540	2 avril 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - marchés



**CHALLES
LES~EAUX**
Source d'inspirations

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL EDITION 2024-2026



Ville de Challes-les-Eaux
Hôtel de ville
171, Avenue Charles Pillet - CS 70021
73192 CHALLES LES EAUX

Editorial

La ville de Challes-les-Eaux a placé l'enfant au cœur de sa politique éducative, une démarche essentielle pour la commune. Une vaste concertation a été organisée, rassemblant divers acteurs tels que les services communaux en charge des enfants de 0 à 11 ans, les élus de la commission enfance, le directeur de l'école primaire ainsi que les partenaires et acteurs impliqués auprès de cette tranche d'âge.

Cette collaboration a abouti à la rédaction d'un Projet Éducatif Territorial (PEdT). Ce document définit des objectifs communs pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, articulés autour de quatre axes principaux : le bien-vivre ensemble, le développement durable, l'inclusion et les projets communs

Ce PEdT représente ainsi une feuille de route partagée, visant à offrir un cadre éducatif cohérent et ambitieux pour les jeunes Challésiens(nes).

SOMMAIRE

I/ Introduction

II/ Qu'est-ce que le Projet Éducatif Territorial ?

III/ La Convention Territoriale Globale

IV/ Diagnostic

- A) Le profil démographique et le périmètre
- B) Le public ciblé
- C) Les valeurs de la commune
- D) Les objectifs éducatifs
- E) Les dispositifs pédagogiques des accueils collectifs de mineurs
- F) Les acteurs de la communauté éducative

V/ Les orientations du Projet Éducatif Territorial

- 1^{er} axe : L'accueil d'enfants âgés de 0 à 11 ans
- 2^{ème} axe : La sécurité
- 3^{ème} axe : Les projets autour des enfants
- 4^{ème} axe : L'inclusion
- 5^{ème} axe : Le développement durable

VI/ Les instances de pilotages

- A) Le comité de pilotage
- B) Le comité technique

VII/ L'évaluation

- A) Les actions éducatives
- B) Les outils basés sur une approche participative directe

I/ Introduction

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la ville de Challes-les-Eaux reflète la détermination des élus municipaux à promouvoir et à défendre les principes essentiels de l'Éducation. Ce projet vise à offrir aux enfants et aux jeunes de la commune les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sociales. L'objectif est de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

La politique municipale de Challes-les-Eaux place le développement durable au cœur de sa stratégie éducative. L'objectif est de former, dès l'enfance, des citoyens conscients et responsables en les sensibilisant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Cette approche vise à éveiller, chez les plus jeunes, une compréhension globale et engagée des défis contemporains, en les préparant à devenir des acteurs actifs de leur territoire.

La volonté des élus de travailler ensemble dans le domaine de l'éducation permet d'améliorer l'offre éducative, mais aussi de renforcer le tissu social et démocratique du territoire.

Le Projet Éducatif Territorial 2024 - 2026 s'engage à poursuivre une stratégie dynamique qui vise à améliorer l'offre de services locaux et à faire de ce territoire un environnement propice à l'épanouissement des familles, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, considérés comme des acteurs fondamentaux pour l'avenir de la commune.

II/ Qu'est-ce que le Projet Éducatif Territorial ?

Le cadre national du projet éducatif territorial s'appuie sur deux instructions ministérielles. D'une part, il s'appuie sur l'instruction ministérielle du 9 juillet 1998 qui porte sur l'aménagement des temps et des activités de l'enfant, la conception du contrat éducatif local et la question des rythmes périscolaires. D'autre part, il s'appuie sur l'instruction ministérielle du 25 octobre 2000 qui vient compléter et renforcer la première instruction.

Ces textes officiels constituent la base réglementaire sur laquelle s'appuient les collectivités locales pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets éducatifs. Ils définissent les orientations nationales en matière d'organisation du temps de l'enfant, tant sur le plan scolaire que périscolaire, et fournissent un cadre pour la collaboration entre les différents acteurs éducatifs au niveau local.

« La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux. L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux partie de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.

Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles.

Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Ils devront s'engager à coordonner leurs moyens et mettre en commun leurs compétences pour élaborer des contrats éducatifs locaux. »

Le PEdT est donc un outil essentiel qui reflète l'engagement des élus dans la politique dédiée à la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et la Parentalité. Il sert de cadre de référence pour guider la politique communautaire destinée aux jeunes de 0 à 11 ans.

Bien que le PEdT se concentre principalement sur les activités extrascolaires, son ambition est de créer une cohérence globale entre tous les temps de vie de l'enfant et de l'adolescent c'est à dire les temps scolaires, les temps périscolaires ainsi que les autres moments de la vie quotidienne des 0 à 11 ans et de leurs familles.

Le projet souligne que l'éducation est une responsabilité partagée. Il reconnaît la contribution de nombreux acteurs au développement et au bien-être des jeunes du territoire, notamment les parents, les enseignants, les équipes d'animation des crèches et des accueils de loisirs, les assistantes maternelles, les éducateurs sportifs, les intervenants culturels et les gestionnaires d'équipements sportifs et culturels.

Cette approche diversifiée vise à créer un environnement éducatif cohérent et bénéfique pour tous les enfants et adolescents de la communauté.

III/ La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Savoie, le SIVU du Canton de la Ravoire et les communes de Barberaz, Challes-les-Eaux, La Ravoire, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré. Son objectif est de définir un projet stratégique global pour le territoire en faveur des familles et d'établir les modalités de sa mise en œuvre.

Objectifs de la CTG :

- Identifier les besoins prioritaires au sein de la commune ou de la communauté de communes.
- Déterminer les domaines d'intervention à privilégier en fonction de l'écart entre l'offre et les besoins.
- Pérenniser et optimiser l'offre de services existante grâce à la mobilisation de cofinancements.
- Développer de nouvelles actions pour répondre à des besoins non satisfaits par les services actuels.

Champs d'intervention :

Les interventions communes visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale.
- Faciliter la relation parentale, promouvoir le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie, en créant des conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle.

IV/ Diagnostic

A) Le profil démographique et le périmètre

Challes-les-Eaux, une commune de 5 882 habitants intégrée à l'agglomération de Grand Chambéry, entreprend une transformation significative de son tissu urbain. Actuellement caractérisée par un habitat principalement résidentiel et pavillonnaire, la municipalité vise à diversifier son offre de logements pour inclure des formes plus variées, telles que des immeubles collectifs et des habitations intermédiaires. La ville s'est engagée dans un ambitieux projet de densification de son centre-ville, articulé autour de plusieurs axes majeurs :

Réaménagement de l'espace public :

- Création d'un nouvel axe traversant le centre-ville d'ouest en est, dédié aux modes de déplacement doux
- Intégration d'éléments urbains et paysagers pour améliorer le cadre de vie

Renforcement de la mixité fonctionnelle :

- Développement d'une offre diversifiée de logements
- Implantation de nouvelles activités commerciales
- Construction d'équipements publics

Restructuration de l'entrée de ville nord :

- Réorganisation et sécurisation des flux de circulation
- Amélioration de la cohabitation entre les différents modes de transport

Augmentation du parc de logements sociaux :

- Mise en conformité avec les exigences de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et la LH (Loi Habitat)

Ce projet global vise à dynamiser le centre-ville, à améliorer la qualité de vie des habitants et à répondre aux enjeux de développement durable et de mixité sociale.

Le périmètre concerné est celui de la commune de Challes-les-Eaux.

B) Le public ciblé

Le Projet Éducatif Territorial s'adresse aux enfants et aux jeunes de la commune de 0 à 11 ans. Challes-les-Eaux compte 803 enfants de moins de 15 ans ce qui représente 14,4 % de la population totale d'après l'INSEE selon les données de 2021. Afin de faciliter la lecture, le terme enfant sera utilisé au sens large.

C) Les valeurs de la commune

Le projet de territoire de Challes-les-Eaux s'articule autour des valeurs fondamentales de la République française : indivisibilité, laïcité, République sociale et démocratie. La municipalité met particulièrement l'accent sur deux aspects essentiels.

D'une part, le vivre-ensemble en assurant l'accueil de tous les enfants dans le respect de leurs croyances et convictions tout en appliquant le principe de laïcité comme garant du vivre-ensemble. C'est le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général, l'organisation collective sur les convictions et croyances individuelles.

D'autre part, le développement durable citoyen doit s'entendre au sens large, l'enfant doit appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social. Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, *"le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"*.

D) Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs de Challes-les-Eaux sont de former des citoyens actifs, responsables et engagés.

La bienveillance est le fil conducteur qui sous-tend l'ensemble des valeurs et des actions de la commune. L'objectif est de sensibiliser les enfants au vivre-ensemble, au développement durable et à l'inclusion pour construire une société harmonieuse et durable.

La commune de Challes-les-Eaux a défini trois axes principaux pour ses objectifs éducatifs :

1. La participation active à la vie collective

- Implication des enfants dans les conseils d'établissements
- Animation de conseils d'enfants

2. La sensibilisation au développement durable

- Promotion d'action écocitoyennes menées par les enfants
- Mise en place d'une restauration collective responsable (produits locaux, bio)
- Engagement des structures dans le tri sélectif des déchets
- Mise en place du compostage dans les cantines

3. La préparation à la citoyenneté

- Obtention du permis piéton et cycliste
- Organisation de formations aux premiers secours
- Familiarisation avec l'emplacement et l'utilisation des défibrillateurs
- Participation aux commémorations

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des initiatives existantes, comme le Conseil des Jeunes Citoyens, qui permet déjà aux jeunes de Challes-les-Eaux de s'impliquer concrètement dans la vie de leur commune et de partager avec le Conseil Jeunes Départemental.

E) Les dispositifs pédagogiques des accueils collectifs de mineurs

À Challes-les-Eaux, les dispositifs pédagogiques pour les enfants sont fournis et variés, proposant un accompagnement éducatif complet et adapté aux besoins des familles.

Concernant les établissements scolaires :

Structures d'accueils	Coordonnées
<p>Les Bulloins Relais Petite Enfance (RPE)</p>	<p>Adresse : 215 B Avenue du Parc, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone fixe : 04 79 72 03 04 Courriel : rpe@challesleseaux.net</p>
<p>Les Bons Petits Diables Crèche <u>Capacité d'accueil :</u> 32 enfants en journée 24 au moment du repas Pour les 0-3 ans</p>	<p>Adresse : 251 B Avenue du Parc, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 04 79 72 72 40 Courriel : creche@challesleseaux.net</p>
<p>Micro-crèche Teddy's & Baby's La Bulle Enchantée Babybulles Pour les 0-3 ans</p>	<p>Adresse : 351, avenue des massettes, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 09 79 28 16 02 Courriel : contact@teddysandbabys.fr</p>
<p>Babypole Crèche d'entreprise Médipôle <u>Capacité d'accueil :</u> 24 places</p>	<p>300, Avenue des Massettes, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 04 79 26 82 81 Courriel : creche@medipole-de-savoie.fr</p>
<p>École primaire (407 élèves 2023/2024) 16 classes</p>	<p>Avenue du Parc, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 07.79.47.85.37</p>

La commune de Challes-les-Eaux dispose notamment :

- **d'une école privée "Les 4 Saisons"** qui accueille 23 enfants en maternelle et 40 enfants en élémentaire, totalisant ainsi 63 élèves.
- **d'un Institut Médicoéducatif (IME)** Le Bourget, qui fait partie de l'APEI de Chambéry, a une capacité d'accueil de 75 lits et est ouvert 210 jours par an. Cet établissement prend en charge des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles, dont 10 places sont réservées pour les polyhandicapés et 9 places en SESSAD.
- **d'un Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, Restauration et Commercialisation** qui jouit d'une solide réputation depuis plus de 40 ans. Chaque année, il forme environ 300 élèves aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de la pâtisserie et à la vente de produits alimentaires, offrant ainsi de nombreuses possibilités d'évolution professionnelle.
- **d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA)** qui prépare les jeunes bacheliers au BTS Management Hôtellerie Restauration, complétant les formations CAP et Bac Professionnel.

De nombreux anciens élèves ont réussi à bâtir des carrières brillantes dans des établissements prestigieux à travers l'Europe et le monde. Ils reviennent souvent partager leurs expériences avec les plus jeunes, les inspirant ainsi dans leur parcours professionnel.

Concernant les accueils périscolaires :

À Challes-les-Eaux, les accueils périscolaires sont organisés par le service des affaires scolaires et périscolaires sous la forme d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ces structures sont régies par des réglementations spécifiques, notamment :

- **Un agrément** délivré par la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- **Une réglementation** : Conformité avec les exigences de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Services Périscolaires proposés :

Les services gérés par la commune incluent :

- Restaurant scolaire : Pour le repas de midi.
- Garderies périscolaires : Disponibles le matin, à midi et le soir.

Ces accueils visent à fournir un cadre d'accueil, d'éveil, de socialisation et de vie collective. Les équipes d'animation s'engagent à assurer le bien-être des enfants.

Accès aux Services :

Les accueils sont ouverts à tous les enfants de Challes-les-Eaux ainsi qu'à ceux venant d'autres communes. Pour accéder aux services périscolaires, les familles doivent retirer un dossier d'inscription auprès du service ou le télécharger sur le site internet de la commune. Ce dossier doit être complété et remis lors d'un rendez-vous annuel. Aucun enfant ne sera accepté sans un dossier complet.

Le dossier est valide pour une année scolaire, du 1er septembre au 31 août. Tout changement concernant les informations fournies doit être signalé rapidement au service des affaires scolaires et périscolaires. Les services fonctionnent dans les locaux scolaires, et le bureau d'accueil se situe au restaurant scolaire élémentaire, ouvert du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 7h30 à 11h, avec des permanences l'après-midi sur rendez-vous.

Concernant l'offre extrascolaire :

Une offre extrascolaire est proposée le mercredi, ainsi que pour les petites et grandes vacances scolaires dans les écoles de Challes-les-Eaux par le biais du SI Jeunesse et de l'AMEJ. Ce service accueille les enfants de 3 ans (scolarisés) jusqu'à 12 ans en centre de loisirs, avec des options pour le repas.

Horaires d'accueil :

- **Matin** : 7h30 à 9h
- **Midi** : Arrivée ou départ entre 11h30 et 12h15
- **Après-midi** : Arrivée ou départ entre 13h15 et 14h
- **Soir** : Départ entre 16h30 et 18h30 (facturation jusqu'à 17h15)

Il est important de noter que le repas doit être combiné avec une matinée ou un après-midi.

Concernant les autres équipements, la commune dispose :

- D'une médiathèque
- D'un cinéma municipal
- Des complexes sportifs à disposition
- D'un Espace Bellegarde (salle de spectacle – gymnase)
- D'un plan d'eau (tennis, parcours sportif, pêche...) et jeux d'enfants
- D'un Pumptrack et d'un plateau sportif fitness
- D'un City Park
- Du parc de Triviers
- D'un stade de football – Skate Park
- De sentiers de promenades balisés
- D'une école de musique avec le SICSAL de Saint-Alban-Leyse

Pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, le SIVU Jeunesse propose diverses activités telles que :

- Tournois sportifs (futsal)
- Soirées spectacles et événements culturels, tels que la journée Japan'touch et le Salon de l'Asie
- Organisation de randonnées aquatiques, de VTT, de boxe, d'équitation, de kayak, et d'ateliers vidéo
- Accès à des locaux équipés de billards, babyfoots, jeux de société et jeux d'extérieur (badminton, ping-pong)

Ces activités visent à favoriser l'épanouissement des jeunes en leur offrant des occasions de socialisation, de découverte et d'apprentissage dans un cadre convivial.

Concernant les associations sportives, sociales et culturelles :

Structures	Coordonnées
Challes Sport Football	Adresse : Rue du Stade, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 0782531894
Bad on Challes	Adresse postale : Mairie, 171 avenue Charles Pillet, 73190 Challes-les-Eaux
Les Archers du Roc Noir	Adresse postale : Mairie, 171 avenue Charles Pillet, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 06 18 17 06 84 Mail : arcrocnor73@gmail.com
La Ravoire Challes Basket	Téléphone : 06 95 20 72 73 Mail : laravoire.challes.basket@gmail.com
Tennis Club Challes-les-Eaux	Téléphone : 06 87 36 73 35 Mail : tcchallesleseaux@fft.fr ou davilassai@aol.com

Structures	Coordonnées
Challes Arts Martiaux	Adresse : Dojo Espace Bellevarde, 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 06 08 98 04 43 Mail : challes-arts-martiaux@orange.fr
Team Boxing Club	Adresse : Gymnase du Parc - 289-343 Avenue du Parc 73190 Challes-les-Eaux Téléphone : 06 82 29 25 64 Mail : tbc-challes@outlook.fr
Challes Culture Loisirs (dessin, peinture et théâtre...)	Téléphone : 06 03 59 43 88 Mail : ccl-secretariat@laposte.net

F) Les acteurs de la communauté éducative

Le Projet Éducatif Territorial de Challes-les-Eaux est un cadre partenarial formalisé par une convention qui définit des orientations et valeurs éducatives communes pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la journée de l'enfant. Cette communauté éducative rassemble divers professionnels et partenaires institutionnels et financiers investis dans l'éducation et l'enfance-jeunesse sur la commune.

Les principaux acteurs sont :

- Représentants municipaux :
 - Josette REMY, le Maire
 - Françoise DELACHAT, Adjointe à l'Enfance

- Institutions éducatives et sociales :
 - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
 - David WOUTERS, Directeur de l'École Primaire
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

- Services de santé :
 - Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - Médecin scolaire

- Personnel municipal :
 - Directrice de la Crèche
 - Responsable du Relais Petite Enfance (RPE)
 - Directrice des Affaires Scolaires et Périscolaires
 - Éducateur sportif
 - Directrice de la Médiathèque

V/ Les orientations du Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif du Territoire a pour objectif de créer du lien et de coordonner les actions communes autour de plusieurs axes d'activités qui sont à développer durant les 3 ans de son fonctionnement.

1^{er} Axe : L'accueil d'enfants âgés de 0 à 11 ans dans les différentes structures de la commune

- *Réalisation d'un livret d'accueil qui présentera les différentes structures communales et les actions mises en œuvre*
- *Organisation d'une manifestation au pôle enfance en fin de journée (printemps 2025) : objectif nous faire connaître, créer du lien, favoriser les échanges*
- *Chaque établissement de la commune favorise l'accueil des familles et de leurs enfants, mais aussi des liens entre les différentes structures (médiathèque partenariat avec la crèche, RPE et les classes)*
- *Relais d'information aux familles sur les différents panneaux d'affichage de la commune ou par mail par chaque service : (PMI / ARS/ 1^{ère} lecture..). Donner aux familles l'information sur des thématiques de prévention, événements mis en place.*
- *Pour aider à la parentalité une permanence CAF a lieu une fois par semaine au local du CCAS par l'AMEJ (compétence Centre Social).*

2^{ème} Axe : La Sécurité

- *Mise en place de visiophone aux accès des différents bâtiments du pôle enfance*
- *Alarme intrusion en commun aux différents bâtiments du pôle enfance, réaliser des exercices sécurité ensemble minimum une fois par an.*
- *Travailler sur un PMS (Protocole de Mise en Sécurité) en commun du pôle enfance*
- *Former les agents aux gestes de premiers secours. Un recyclage est proposé tous les deux ans.*
- *Mise en place d'un exercice évacuation incendie dans chaque structure minimum une fois par an*
- *Formation à la manipulation des extincteurs auprès des agents de la collectivité*
- *Poursuivre les actions de la prévention routière en partenariat avec la police municipale de la ville auprès des élèves à l'école primaire.*

3^{ème} Axe : Les projets autour des enfants

Crèche :

- *Accompagner l'enfant dans son développement global en lui apportant un cadre sécurisant tout en l'ouvrant vers l'extérieur, l'amenant doucement vers l'acquisition de l'autonomie et la socialisation : partenariat avec le RPE, l'école et sorties extérieures (marché, lycée hôtelier, Ovélia...)*
- *Chaque année, les professionnelles choisissent un thème autour duquel différents projets sont menés permettant à l'enfant de s'éveiller et s'épanouir tout en lui garantissant un accueil bienveillant.*

RPE :

Le RPE organise annuellement un programme à destination des assistantes maternelles. Ce travail et ces orientations se veulent, le plus possible, collégiales, en tout cas, en lien avec les besoins des assistantes maternelles (exprimés ou identifiés)

La Charte d'accueil du jeune enfant découlant du rapport Giampino vient sous-tendre les actions mises en place au RPE ainsi que la démarche d'accompagnement des parents et des professionnels de l'accueil individuel.

Concrètement le RPE propose différentes actions pour favoriser et soutenir la confiance, l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants accueillis :

Eveil des sens grâce aux expériences artistiques et culturelles :

- *Les ateliers d'éveil et de socialisation : motricité, musique, jeux libre, expression, peinture, motricité fine, snoezelen, yoga, pour exercer et développer multiples capacités. Activités proposées par l'animatrice et parfois des intervenants extérieurs*
- *Les « sorties culturelles » : temps lecture, comptines, raconte tapis à la médiathèque pour s'ouvrir, échanger et découvrir ; emprunter des livres et audios, spectacles culturels (Noël, opération première page...)*

L'ouverture sur la cité et l'intergénérationnel :

- *Temps partagés avec les personnes âgées en partenariat avec la maison de retraite ou l'association des aînés de la commune.*
- *Organisation de manifestations : défilé du carnaval*

Le contact avec la nature :

- *Sorties, chasse au trésor, pique-nique, visite ferme pédagogique, jardins, vendanges (agriculteur du secteur) ...*

Tous ces temps sont organisés dans le cadre de la mission du RPE, avec l'autorisation parentale pour chaque enfant d'y participer et sous la responsabilité des assistants maternels. Afin que ces temps soient « porteurs », ils sont pensés avec soin dans le respect du rythme et de l'envie de chaque enfant, dans l'accueil des différences. Chaque professionnel doit encourager avec bienveillance les apprentissages et les découvertes en se souciant des spécificités liées au très jeune âge des enfants accueillis.

Service Périscolaire :

- *Travailler sur le thème de la bienveillance et de la parentalité. Le service périscolaire déclinera ses actions dans son projet de fonctionnement à chaque rentrée scolaire. Une à deux thématiques seront proposées à chaque période scolaire (au total 5 périodes).*
- *Action sur la semaine du goût mais aussi sensibiliser les élèves à l'anti-gaspillage alimentaire.*

Ecole :

- *Afin de favoriser le sport à l'école, la ville met un éducateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet à disposition des écoles élémentaire et maternelle.*
- *Projet de classes et d'école présenté à chaque conseil d'école*
- *Le recrutement d'un d'umiste au sein de l'école primaire pour une durée de 50 heures par an en vue de monter un projet musical sur 3 classes. Cette action est reconductible toutes les années afin que l'ensemble des classes profitent de cette expérience. Le projet final sera présenté courant de l'année scolaire aux familles.*
- *Plusieurs rencontres avec les délégués des classes élémentaires, faire évoluer les besoins et demandes des élèves*
- *Revoir l'organisation fonctionnement de la cour de récréation école élémentaire (projet en lien avec les élèves – le service périscolaire et AMEJ) et réaménagement de la cour d'école de la maternelle – désimpermiabilisation – activités de plein air en lien avec les professeurs.*

Médiathèque :

La bibliothèque met l'accent sur l'expérience du plaisir, de la découverte et du savoir, en proposant des collections sur tous supports, mais aussi des animations, des expositions, des spectacles et des rencontres.

- L'opération « Premières Pages »

Avant même la lecture, la découverte du livre comme objet de plaisir est primordiale : le bébé y appréhende des couleurs, des images, et surtout la parole de l'adulte. Il suscite des émotions, sollicite son imagination et fait le lien avec le monde extérieur

L'opération « Premières Pages », initiée en 2009 par le ministère de la culture et de la communication et pilotée par les bibliothèques via Savoie-biblio, direction de la lecture Publique en partenariat avec la CAF et la MSA, a pour but de sensibiliser les familles au plaisir et au partage de la lecture dès le plus jeune âge. Elle est organisée à la médiathèque en partenariat avec la crèche et le RPE.

Lors de cette manifestation :

- *des séances d'animations-lectures à destination des bébés et des très jeunes enfants en présence de leurs parents ou de l'entourage, sont organisées,*
- *un livre est offert par le département à tous les enfants nés ou adoptés dans le département l'année n-1*

- Participation au Prix littéraire « La Vache qui lit »

Ce prix littérature jeunesse du festival "Au bonheur des mômes" organisé en partenariat avec Savoie-biblio s'adresse aux 8-12 ans

Les animations récurrentes :

- *L'heure du conte a lieu tous les 15 jours, en alternance pour les 0-3 ans et pour les plus de 4 ans, en dehors des vacances scolaires*
- *Une soirée pyjama est proposée une fois par an en soirée, à l'occasion des Nuits de la Lecture*
- *Des ateliers créatifs (atelier masque de carnaval, cartes de Noël...) sont proposés pendant les vacances scolaires et encadrés en partie par des bénévoles de la médiathèque*
- *Des jeux (escape Game...) et des spectacles sont programmés en fonction des thématiques choisies pour l'année.*
- *Actions hebdomadaires auprès des classes et de la crèche, et une fois par mois avec le RPE.*

Les Associations partenaires :

Différentes associations communales gravitent autour des enfants de 0 à 11 ans.

Objectif : Permettre à l'Enfant de partager des activités collectives dans un cadre respectueux des autres et de l'environnement. Ce qui peut se traduire par l'implication de l'Enfant dans des manifestations communales (sociales, culturelles...). L'organisation d'ateliers Enfant/Famille (origami avec le CCAS, carnaval avec l'APEC, la fête de l'été et des lumières avec la ville...). L'organisation d'un projet global et fédérateur pour les enfants et les familles de la commune.

Conseil Jeunes Citoyen (CM1/CM2 / 6^{ème} et 5^{ème}) :

Des réunions jeunes citoyens sont initiées par les élus de la commission enfance dans l'objectif est de mener à bien des projets (Carnaval, city stade...), fresque sur le mur du skate-park.

4^{ème} Axe : L'inclusion : accueil des enfants à besoins spécifiques

- *Chaque établissement de la commune peut accueillir des enfants à besoins spécifiques tout en mettant en œuvre un accueil de qualité suivant les besoins des enfants. Mais cela s'organise dans la possibilité du service (contrainte de locaux, personnels...)*
- *Rendre accessible tous les accueils : aménager tous les espaces collectifs de manière inclusive, créer des visuels adaptés dans la structure, afficher des pictogrammes, réaliser un livret d'accompagnement, prévoir une visite des établissements avant l'accueil.*
- *Sur le territoire de la ville est implanté un institut de jeunes handicapés gérés par l'APEI de Chambéry -association des parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis-. Des projets sont mis en place avec l'IME et l'école primaire (sortie ski de fond, chorale inclusive ...).*
- *L'intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école primaire, le développement d'Équipe Mobile d'Appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) supplémentaires. Le travail de l'inclusion sera au cœur de cette démarche. Un partenariat avec le directeur de l'école élémentaire et le service des affaires scolaires et périscolaire sera instauré.*
- *La formation en continu des agents*

- *Des actions mises en place dans les structures (ex : dispositif « EJA : Édition Jeunesse Accessible »)*

5^{ème} Axe : Le développement durable

- *La mobilité douce en partenariat avec la communauté d'agglomération de Grand Chambéry, le défi des écoliers. Favoriser l'utilisation du vélo pour venir au pôle enfance et dans les différentes structures (accroches vélo), mais également de la marche à pied ou du covoiturage. Sur ce modèle poursuivre la mobilité douce avec des rendez-vous au printemps et lors de la rentrée de septembre et l'intervention de la police municipale pour sensibiliser les enfants à la sécurité à vélo*
- *Moins gaspiller à la cantine, mise en œuvre de la pesée des déchets générés suite à la prise de repas. Travailler sur le respect de l'alimentation et le bien manger en collectivité, sensibiliser les enfants et le personnel de la ville. Valider les menus en commission restauration. Poursuivre les repas bio et circuit court tout au long des semaines.*
- *Effectuer le tri des déchets qui vont à la poubelle jaune au sein du pôle enfance (mise en place de conteneurs par Grand Chambéry)*
- *Courant juin 2024 : mise en place d'un compost (Grand Chambéry) au restaurant scolaire élémentaire, formation du personnel et participation des enfants*
- *Sensibiliser dans nos structures les enfants à l'énergie non renouvelable (électricité, chauffage, eau) en rappelant les règles (affichages possible).*
- *Par ailleurs, le service entretien a mis en place la technique de lavage par pré-imprégnation, ce qui réduit la consommation d'eau ainsi que les déchets car les lavettes et serpillères sont lavables en machine et donc réutilisables.*
- *Mise en place d'un vélo électrique à disposition des chefs de services pôle enfance, création d'un garage à vélo au pôle enfance pour le personnel. Et mise en place d'un forfait écomobilité.*
- *Projet de végétalisation cour de récréation école maternelle*

VI/ Les instances de pilotages

A) Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (COPIL) joue un rôle crucial dans le renforcement des alliances éducatives territoriales.

Ses missions principales sont : d'assurer le suivi du projet ; présenter le bilan des actions menées ; partager l'évaluation menée tout au long de la période ; définir les orientations ; identifier les besoins émergents ; permettre les échanges pour partager des objectifs ; informer les acteurs sur les évolutions du territoire.

Le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial de Challes-les-Eaux est une donc une instance collaborative composée de plusieurs acteurs :

- Coordonnatrice
 - Sara GUYOT, responsable du service des affaires scolaires et périscolaires, assure la coordination du comité de suivi du PEDT.
- Représentants politiques
 - Élus de la commission Enfance et Jeunesse
- Professionnels
- Experts de terrain dans les domaines
 - Petite enfance
 - Enfance
 - Jeunesse
 - Culture
 - Social
- Autres membres
 - Représentants des parents d'élèves
 - David WOUTERS, Directeur de l'école primaire

B) Le comité technique

Le comité technique (COTECH) est une instance de concertation et de dialogue au sein des administrations publiques.

Un comité technique se réunira au moins deux fois par an, en mai et en octobre, pour définir les valeurs et les objectifs à atteindre en se rapprochant des acteurs concernés. Le comité technique joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial. Il permet d'évaluer les progrès, d'orienter les actions, de partager les retours d'expérience et d'anticiper les besoins émergents.

VII/ L'évaluation

A) Les actions éducatives

L'évaluation du projet éducatif repose sur l'engagement des structures du territoire à intégrer les objectifs à atteindre et à mettre en œuvre des actions éducatives.

L'enfant participe activement à la vie des structures qu'il fréquente :

- Réalisation d'un questionnaire ludique
- Le projet citoyen jeune
- Le nombre d'heure du dumiste et le spectacle de fin d'année
- Ateliers participatifs : cocréation de projets (jardin scolaire, spectacles...)
- Ateliers de sensibilisation : (tri sélectif, campagne de nettoyage, compostage)

B) Les outils basés sur une approche participative directe

L'enfant appréhende-t-il les enjeux du développement durable de participation ?

- La chasse au gaspillage : diminution des quantités jetées en fin de semaine
- Le taux de participation pendant le défi des écoliers (écomobilité)
- Le taux de participation pendant les actions mis en place par le conseil jeune citoyen
- Permis piéton



Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
Médiathèque Samivel
Challes-les-Eaux
2025-2030



Mars 2025

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	1
1.1	Contexte et enjeux	1
1.2	Méthodologie de l'élaboration du document	1
2	BILAN DESCRIPTIF DE L'EXISTANT : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC CRITIQUE	2
2.1	Etat des lieux	2
2.1.1	La Commune et son environnement géographique, économique et touristique, culturel et social	2
1.	Contexte géographique	2
2.	Contexte économique et touristique	2
3.	Challes-les-Eaux au sein de l'agglomération	3
4.	Contexte social	4
a.	Tendances démographiques	4
	Evolution de la population totale	4
	Evolution de la population de la commune par grandes tranches d'âges	4
b.	Services à la population et cohésion sociale	8
	Les établissements scolaires.....	8
	Les structures extra scolaires et petite enfance	8
	Les équipements sociaux.....	8
	Les équipements culturels.....	8
	Les équipements sportifs et de loisirs	8
	Les associations	9
2.1.2	La médiathèque	9
1.	Historique	9
2.	Les locaux	10
3.	Les stratégies et services au public.....	10
a.	Les horaires d'ouverture	10
b.	Les tarifs d'adhésion.....	11
c.	Les moyens.....	11
	Les moyens humains.....	11
	Les moyens financiers.....	11
	Les dépenses de fonctionnement en 2024.....	11
d.	La politique d'acquisition	12
e.	Les collections	13
f.	L'équipement informatique et numérique	13
g.	L'action culturelle.....	13
	Les accueils de groupes	14
	Les animations tout public.....	15
h.	Les actions de communication	15
i.	La formation	15
j.	Les indicateurs d'activité.....	16
2.2	Diagnostic critique : points forts et pistes d'amélioration	17
2.2.1	Typologie de la médiathèque	18
2.2.2	La politique tarifaire : soutenir l'éducation et la culture	18
2.2.3	L'accessibilité et l'inclusion : renforcer le lien	18
2.2.4	Des collections physiques et numériques diversifiées : s'adresser à tous les publics	19

2.2.5	Aménagement des espaces et diversification des usages : améliorer le cadre de vie	20
2.2.6	La médiation numérique : s'adapter aux évolutions des pratiques culturelles.....	21
2.2.7	Les partenariats avec les structures du territoire : encourager la participation citoyenne	22
2.2.8	Les actions de développement durable à la médiathèque : agir pour la transition énergétique	24
3	LE PROJET	25
3.1	Objectifs généraux.....	25
3.2	Enjeux et axes stratégiques	26
3.2.1	Axe 1 : réaménager les espaces et améliorer le confort du bâtiment.....	26
1.	Réaménager les espaces.....	26
2.	Etendre les horaires d'ouverture.....	27
3.2.2	Axe 2 : soutenir l'éducation et les pratiques culturelles	29
1.	Renforcer l'inclusion numérique	29
a.	Renouveler le parc informatique	29
b.	Etendre le parc informatique	29
c.	Améliorer les services et la médiation des ressources numériques	30
2.	Diversifier l'offre culturelle en proposant d'autres services de prêt.....	31
3.	Renforcer les partenariats	31
3.3	Les modalités d'évaluation	32
4	CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL	32
5	ANNEXES.....	33
	Annexe n°1 : questionnaires d'enquête à destination des non-usagers et des usagers de la médiathèque	34
	Annexe n°2 : bilan d'activités 2024.....	39
	Annexe n°3 : organisation politique de la Commune de Challes-les-Eaux.....	45
	Annexe n°4 : classement de la médiathèque selon la typologie de l'ABD	46
	Annexe n°5 : scénarii de réaménagement de la médiathèque.....	47

1 PREAMBULE

1.1 Contexte et enjeux

La bibliothèque se positionne comme un acteur clé de l'action publique locale, en tant que service de proximité qui garantit à chacun la liberté et la gratuité d'accès. En tant qu'espace de sociabilité et de rencontre intergénérationnelle, elle joue un rôle crucial dans la promotion de la mixité sociale et de l'inclusion. De plus, en adaptant continuellement ses ressources et ses services, tant sur place qu'à distance, aux besoins des usagers et à l'évolution de leurs pratiques culturelles, la bibliothèque devient un véritable lieu de vie et d'échanges. Ce partage d'expériences, de plus en plus présent, contribue à renforcer la participation citoyenne et la cohésion sociale au sein du territoire.

L'aménagement actuel de la médiathèque de Challes-les-Eaux, bien qu'il ait évolué depuis son ouverture il y a vingt ans, reste représentatif de l'offre de services de cette époque. On observe une prédominance des collections, un manque d'espaces de convivialité et peu de places assises. Ce constat a également été confirmé par le diagnostic territorial réalisé en 2022 par le cabinet Tosca Consultants pour « le Bouquet des bibliothèques¹ ».

Dans ce contexte, le réaménagement de la médiathèque vise à améliorer l'accueil des usagers en s'adaptant aux nouveaux usages et en favorisant la fréquentation de nouveaux publics. Il permettra également d'améliorer l'impact écologique de l'équipement. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de repenser les espaces, de réorganiser la présentation des collections et de diversifier les services proposés.

1.2 Méthodologie de l'élaboration du document

Le projet a débuté par des réunions de travail avec les élus locaux pour en définir les grandes lignes.

Par la suite, deux questionnaires ont été conçus² pour recueillir les avis des usagers réguliers de la médiathèque ainsi que ceux des non-usagers. Cette enquête vise à identifier les besoins et attentes des différents publics. La restitution des résultats, prévue pour le mois de juin, servira à l'élaboration du projet de restructuration du service.

Le document s'appuie également sur une analyse des données statistiques de la médiathèque et leur comparaison avec celles de l'INSEE et du Ministère de la Culture.

Un diagnostic territorial réalisé par TOSCA consultants en 2022 a permis d'identifier les spécificités locales et les besoins culturels et sociaux du territoire. Ce diagnostic a nourri les réflexions sur le réaménagement de la bibliothèque.

Enfin, des réunions rassemblant l'équipe de la médiathèque et des élus ont eu lieu avec Savoie et Haute-Savoie Biblio pour assurer la pertinence du projet avec les priorités politiques locales.

¹ Réseau intégré par la médiathèque Samivel en février 2018

² Annexe n°1 : Questionnaires enquête auprès de la population

Sur cette base, des propositions concrètes ont été élaborées pour réaménager la médiathèque, moderniser ses équipements informatiques et ses services numériques, diversifier son offre et étendre ses horaires d'ouverture. Ces propositions ont été formalisées dans un document de synthèse, le PCSES de la médiathèque de Challes-les-Eaux, servant de guide pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

2 BILAN DESCRIPTIF DE L'EXISTANT : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC CRITIQUE

2.1 Etat des lieux

2.1.1 La Commune et son environnement géographique, économique et touristique, culturel et social

Challes-les-Eaux est une ville de 5 847 habitants située dans l'agglomération de Grand Chambéry, en Savoie. Elle fait également partie du canton de la Ravoire, qui comprend cinq communes : Challes-les-Eaux, Barberaz, La Ravoire, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré.

1. Contexte géographique

La commune, localisée à 6 kilomètres de Chambéry, s'étend sur 5.65 km². L'altitude de son territoire varie de 290 à 720 m. Nichée au cœur des Alpes, entre le massif de la Chartreuse et celui des Bauges, Challes-les-Eaux occupe une place particulière dans le bassin chambérien et une position stratégique, à mi-chemin entre Grenoble et Annecy, à 3 heures de train de Paris et de Marseille. Sa facilité d'accès par l'autoroute A43 est l'un de ses atouts en matière de développement touristique.

2. Contexte économique et touristique

Actuellement, l'activité économique de la commune s'articule essentiellement autour d'un important centre de vol à voile Alpin, de trois zones d'activités économiques, dont un pôle santé, le pôle d'activités des Massettes, qui comprend l'hôpital privé Médipôle et depuis peu, un scanner. Un casino est également implanté sur la commune.

Réputée pour ses sources thermales, Challes-les-Eaux s'était spécialisée dans le traitement des affections gynécologiques et des troubles respiratoires. Cependant, la baisse de l'activité thermale ces dernières années a conduit à la fermeture de l'établissements en 2023, sans affecter significativement l'attractivité de la commune.

En revanche, le pôle des Massettes connaît un essor important dans le secteur tertiaire, particulièrement dans le domaine médical, de la santé et de l'ingénierie du bâtiment, ce qui a un impact très favorable pour la commune et ses environs. Il crée des emplois, dynamise l'économie locale, renforce l'offre de soins de santé, et participe à l'amélioration du cadre de vie. De plus, en attirant de nouveaux résidents et patients, il favorise le développement à long terme de la région.

3. Challes-les-Eaux au sein de l'agglomération

Challes-les-Eaux fait partie de la communauté d'agglomération « Grand Chambéry », issue de la fusion au 1er janvier 2017 de Chambéry métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges.

Grand Chambéry regroupe 38 communes et est chargée de la gestion de certains services publics, comme la collecte et le traitement des déchets, la distribution et l'assainissement de l'eau, les équipements sportifs et collectifs d'agglomération.

Elle mène également des actions en matière de développement économique, de développement local urbain et de transports. Bien que la communauté d'agglomération n'ait pas de compétence culturelle, elle reflète la réalité d'un véritable bassin de vie. Les communes sont reliées entre elles par un réseau urbain routier et font appel à la même régie de transports en commun.

Depuis janvier 2017, la communauté d'agglomération a intégré une nouvelle compétence : le tourisme³. Dès lors, les offices de tourisme de Challes-les-Eaux et Chambéry ont fusionné pour donner naissance à une nouvelle structure sous forme d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui a la compétence tourisme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération chambérienne. Cette fusion représente une véritable opportunité pour Challes-les-Eaux de valoriser son potentiel et son attractivité dans un **projet touristique à plus grande échelle**. Elle offre notamment à la médiathèque la possibilité de saisir sa programmation culturelle dans le logiciel APIDAE, base d'informations en ligne, qui permet de créer et de diffuser de l'information touristique à l'échelon du territoire de Savoie-Mont-Blanc.

Sur le **plan culturel**, les deux équipements, la salle Bellegarde et la médiathèque, jouent un rôle essentiel dans la dynamisation du territoire en offrant une programmation riche et accessible, tant en termes de diversité que de tarifs.

La salle de spectacle Bellegarde propose des spectacles variés, allant du théâtre à la danse, en passant par la musique, les arts du cirque et l'humour. Elle met en avant la scène artistique locale, favorisant une proximité intéressante avec les artistes et leurs créations. La création de cette salle de spectacle est un atout pour la médiathèque, car elle lui permet d'organiser des événements devant un public plus nombreux que dans ses locaux actuels. Cela élargit ses opportunités et augmente le nombre d'utilisateurs susceptibles d'être touchés.

De plus, la médiathèque, en rejoignant le réseau « Le Bouquet des bibliothèques » en février 2018, a enrichi son offre. En proposant une carte unique accessible aux habitants de six autres communes de l'agglomération, elle contribue à une meilleure accessibilité à la culture et à la lecture, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

³ Chambéry Alpes Tourisme

4. Contexte social

a. Tendances démographiques

Evolution de la population totale⁴

La population de la ville a enregistré une croissance régulière et modérée d'environ 5 % sur une période de 11 ans, soulignant la nécessité d'adapter les services et les infrastructures pour répondre aux besoins croissants de la population.

- **2015** : 5 346 habitants (+5,1 % par rapport à 2010)
- **2021** : 5 617 habitants (+5,1 % par rapport à 2015)

Evolution de la population de la commune par grandes tranches d'âges⁵

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 087	100,0	5 346	100,0	5 617	100,0
0 à 14 ans	896	17,6	864	16,2	803	14,3
15 à 29 ans	912	17,9	1 004	18,8	957	17,0
30 à 44 ans	1 063	20,9	921	17,2	982	17,5
45 à 59 ans	1 133	22,3	1 243	23,3	1 237	22,0
60 à 74 ans	704	13,8	870	16,3	1 067	19,0
75 ans ou plus	380	7,5	444	8,3	571	10,2

Analyse

La répartition par tranches d'âges révèle certaines évolutions intéressantes :

- un vieillissement progressif de la population, avec une forte **augmentation de la part des seniors et des retraités**. Cette évolution rend indispensable la mise en place d'actions spécifiques pour répondre aux besoins de ce public. À ce jour, des animations intergénérationnelles et des ateliers numériques sont déjà proposés, afin de favoriser les échanges et d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies,
- les jeunes de **moins de 15 ans** ont tendance à représenter une part de plus en plus faible de la population totale, ce qui peut être dû à la baisse de natalité et à la diminution du nombre d'enfants par famille,
- la tranche des **15-29 ans** reste relativement stable, ce qui suggère que la commune reste attractive pour les jeunes adultes.
- la part des **30 à 44 ans** a connu une légère augmentation en termes de nombre absolu (982 en 2021 contre 921 en 2015), mais sa proportion dans la population totale a diminué, passant de 20,9 % en 2010 à 17,5 % en 2021. Cela peut indiquer un vieillissement progressif de la population active dans la commune.

⁴ INSEE - Données locales – Dossier complet – Challes-les-Eaux-Entre 2010 et 2021

⁵ Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

- la tranche d'âge des 60 à 74 ans est celle qui a le plus progressé, et les 75 ans ou plus sont également en forte augmentation, ce qui reflète probablement l'arrivée à la retraite de nombreuses personnes, l'augmentation de l'espérance de vie et donc un vieillissement de la population.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2021⁶

Ancienneté d'emménagement	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	2 575	100,0	5 367	4,1	1,9
Depuis moins de 2 ans	443	17,2	836	3,2	1,7
De 2 à 4 ans	507	19,7	1 109	3,5	1,6
De 5 à 9 ans	473	18,4	1 032	3,7	1,7
10 ans ou plus	1 152	44,7	2 391	4,8	2,3

Analyse

Globalement, ces données révèlent une population stable, avec un ancrage local marqué. La majorité des ménages (44,7 %) ont emménagé il y a 10 ans ou plus. En revanche, 17,2 % des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans, ce qui indique une certaine dynamique de renouvellement.

Répartition par catégories socioprofessionnelles⁷

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 170	100,0	4 485	100,0	4 798	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	5	0,1	5	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	203	4,9	182	4,1	197	4,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	471	11,3	532	11,9	581	12,1
Professions intermédiaires	706	16,9	737	16,4	777	16,2
Employés	698	16,7	723	16,1	692	14,4
Ouvriers	391	9,4	409	9,1	369	7,7
Retraités	1 073	25,7	1 294	28,8	1 452	30,3
Autres personnes sans activité professionnelle	627	15,0	603	13,4	725	15,1

⁶ Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographique au 01/01/2024

⁷ Source : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Analyse

La population active, composée principalement de professions intermédiaires, employés et cadres, est stable ou en légère augmentation, avec une part croissante des **cadres** et des **professions intellectuelles supérieures**.

Les **retraités** représentent une part de plus en plus importante de la population, reflet du vieillissement de la commune.

Les **ouvriers** et les **employés** voient leur proportion diminuer, ce qui pourrait indiquer une évolution de la structure économique de la commune, avec moins d'emplois industriels et plus de professions qualifiées.

En résumé, l'évolution de la population active à Challes-les-Eaux entre 2010 et 2021 montre une **transition vers des secteurs d'emplois plus qualifiés**. Cela pourrait être le reflet d'une **transformation économique et démographique**, où la commune devient de plus en plus attractive pour des profils de plus en plus qualifiés, et doit adapter ses services en conséquence.

D'une façon plus générale, Challes-les-Eaux présente une évolution démographique caractéristique de nombreuses petites communes qui voient la population active et les jeunes familles diminuer progressivement, tandis que les catégories d'âge plus âgées se développent. Cette tendance a des implications pour la gestion des services publics (santé, culture, transports, loisirs) et pour les politiques locales visant à attirer les jeunes et les familles, tout en répondant aux besoins croissants des seniors.

Diplôme le plus élevé dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe, en 2021⁸

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4 352	2 080	2 272
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	11,9	10,8	12,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,6	4,2	5,0
CAP, BEP ou équivalent	24,3	27,8	21,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,1	18,7	17,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,8	11,8	15,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	12,9	10,7	14,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	14,5	16,1	13,0

⁸ Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographique au 01/01/2024

Analyse croisée des données sur la répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP) pour la population de 15 ans et plus, et le niveau de diplôme

La population a tendance à être de plus en plus qualifiée, notamment dans les catégories des cadres et des diplômés Bac + 2 et Bac + 5. En parallèle, on observe une réduction des métiers manuels, avec une diminution des ouvriers et travailleurs moins qualifiés, signe d'une évolution vers des qualifications supérieures dans la population active, élément dont il faudra tenir compte dans les évolutions de la programmation culturelle de la médiathèque.

Évolution du nombre d'actifs par lieu de travail⁹

Zone du lieu de travail	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 333	100	2 447	100	2 571	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	458	19,6	516	21,1	501	19,5
dans une commune autre que la commune de résidence	1 875	80,4	1 931	78,9	2 070	80,5

Analyse

En pourcentage, la **proportion d'actifs travaillant dans la commune est restée relativement stable**, avec une légère diminution en 2021 (19,5%) par rapport à 2015 (21,1%). Cela pourrait indiquer une tendance à davantage de déplacements professionnels vers d'autres communes.

Le nombre d'actifs travaillant dans d'autres communes a régulièrement augmenté, passant de 1 875 en 2010 à 2 070 en 2021.

En pourcentage, la proportion d'actifs travaillant en dehors de la commune de résidence a connu une légère baisse entre 2010 (80,4%) et 2015 (78,9%), mais elle a rebondi en 2021 à **80,5%**, ce qui montre que la **tendance des actifs à travailler à l'extérieur de leur commune reste prédominante**.

Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021¹⁰

Mode de transport	Pourcentage
Pas de déplacement	4,2
Marche à pied (ou rollers, patinette)	4,5
Vélo (y compris à assistance électrique)	6,7
¹¹ Deux-roues motorisé	1,0
Voiture, camion ou fourgonnette	77,7
Transports en commun	5,8

⁹ Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographique au 01/01/2024

¹⁰ Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographique au 01/01/2024

Analyse

Les données suggèrent une **dépendance importante à l'automobile** pour les déplacements professionnels, et **une certaine mobilité géographique des actifs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.**

b. Services à la population et cohésion sociale

Les structures présentes sur le territoire

Les établissements scolaires

- Un groupe scolaire avec l'école primaire et maternelle (407 élèves 2023/2024).
- Une école privée les 4 saisons (pédagogie Steiner) avec un effectif de 63 enfants.
- Un Institut Médico-Educatif – IME- Le Bourget, qui dépend de l'APEI de Chambéry (capacité d'accueil de 75 lits) et qui accueille des enfants et adolescents déficients mentaux.
- Un lycée des Métiers de l'Hôtellerie Restauration et Commercialisation (300 élèves), qui prépare aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de la pâtisserie et de la vente de produits alimentaires.

Les structures extra scolaires et petite enfance

- Une crèche municipale Halte-Garderie « Les Bons Petits Diabes ».
- Un Relais Petite Enfance.
- Deux micro-crèches privées et une crèche d'entreprise.
- Le SI (Syndicat intercommunal) Jeunesse et l'AMEJ (centre d'animation socioculturel).

Les équipements sociaux

- Un CCAS.
- Les Parelles : un foyer de vie pour les adultes porteurs de handicap.
- Le SEAS : centre d'accueil de mineurs non accompagnés.
- L'immeuble OPAC Beauséjour qui regroupe des logements dédiés aux personnes âgées et aux personnes porteuses de handicap, équipée d'une salle collective pour les résidents.
- Un local jeune géré par le SI.
- Une résidence sénior privée (OVELIA).

Les équipements culturels

- Une médiathèque.
- Un cinéma municipal.
- Une salle de spectacle à l'Espace Bellegarde.
- Une école de musique avec le SICSAL (Syndicat Intercommunal de Saint-Alban-Leyse), et un dumiste.

Les équipements sportifs et de loisirs

- Le CSVVA (Centre Savoyard de Vol à voile Alpin).
- Un gymnase.

- Un stade de football.
- Un plan d'eau (tennis, parcours sportifs, agrès dont certains spécifiques pour personnes âgées, pêche...).
- Un city park.
- Un parc (Parc de Triviers).
- Des sentiers de promenades balisés.
- Un camping 4 étoiles.
- Un projet en cours de pumptrack.

Les associations

- Sportives (danse, basket, football, tennis, sports de combats, badminton, tir à l'arc, Gym'Challes, Yoga Qi Gong ...).
- Culturelles (Challes Culture Loisirs, Histoire des Pays de Savoie, Club photo, Chorale les Chœurs de la source, Cajun Music...).
- Citoyennes (Challes Terres citoyennes, Sève).
- Sociales (ADMR, AFD-UNA, associations de services à la personne et d'aide aux familles), Club des Aînés.

2.1.2 La médiathèque

La médiathèque est un service public de la commune de Challes-les-Eaux, dont les missions sont fixées par la Loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Elle défend un accès démocratique et égal pour tous à la culture, cherche à susciter le goût et l'intérêt pour la lecture, la musique et les arts, dès le plus jeune âge et à ouvrir à tous l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La médiathèque Samivel souhaite également répondre aux besoins de loisirs, de détente, de formation et d'information de toutes les catégories de la population. Elle se veut un lieu de rencontres, de découverte et de convivialité adapté aux besoins de publics diversifiés. Les fonds de la médiathèque sont constitués en fonction de ces missions, par la recherche permanente de titres qui alimentent la plus large diversité culturelle et suscitent la curiosité.

1. Historique

La médiathèque Samivel a vu le jour en 2005 avec la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages, situé dans un environnement calme et arboré, en face du lycée hôtelier et à proximité de la mairie. Elle fait aujourd'hui partie des trois équipements culturels de la ville avec le cinéma municipal et l'espace polyvalent Bellevarde, récemment construit pour répondre aux besoins culturels, festifs, sportifs et associatifs de la ville et qui comprend une salle de spectacle de 300 places.

Intégration au réseau « le Bouquet des bibliothèques »

En 2018, la médiathèque a rejoint le réseau « le Bouquet des bibliothèques », qui est actuellement constitué de 8 bibliothèques : les bibliothèques de Barberaz, Chambéry, Cognin, Saint-Baldoph, la Motte-Servolex et La Ravoire.

Le réseau s'est historiquement constitué autour d'un groupement de commandes, axé sur la mutualisation des outils informatiques (SIGB et portail communs).

Le fonctionnement du réseau est encadré par une convention qui définit les engagements de chaque commune. Elle est établie pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour une période maximale de trois ans. Au cours des trois dernières années ont été actés :

- l'adoption d'une carte réseau commune à l'ensemble des bibliothèques du « Bouquet », en service au 1^{er} janvier 2021,
- la possibilité pour les bibliothèques de concevoir et mutualiser des actions culturelles communes,
- le principe d'une communication commune relative au fonctionnement du « Bouquet ».

La convention en cours a expiré le 31 décembre 2024 et a donc nécessité un renouvellement pour une nouvelle période de trois ans. Dans le cadre de ce renouvellement, la commune de Chambéry a sollicité un cofinancement pour les quotités d'ETP qui étaient jusqu'alors fournies gratuitement par les bibliothèques de Chambéry au réseau. Les bibliothèques ont également décidé d'harmoniser leurs modalités de prêt (durée du prêt, nombre de documents prêtés et nombre de réservations accordées par adhérent). C'est sur ces bases que la nouvelle convention a été signée en janvier 2025.

2. Les locaux

Le bâtiment de 703 m², composé de la médiathèque et d'une salle de 95 m² pour les activités d'expositions et d'animations liées aux activités du service et à la politique culturelle de la ville, jouit d'un cadre privilégié. Il est implanté sur un terrain communal de 1500 m², situé dans un espace vert.

Les habitants de la commune, ainsi que ceux des communes proches, jeunes, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap peuvent s'y rendre facilement, car elle est directement accessible via les lignes C, 2a et 3 du réseau Synchro Bus, et aussi par une piste cyclable. Elle dispose d'un parking et est équipée d'un ascenseur.

3. Les stratégies et services au public

a. Les horaires d'ouverture

La médiathèque est actuellement ouverte toute l'année 15 heures 30 au public, du lundi au samedi, sur 5 jours (le jeudi étant le jour de fermeture), y compris pendant les vacances scolaires et l'été. Pendant les périodes de fermeture au public, elle accueille des classes et des groupes.

Les horaires d'ouverture ont été revus au printemps 2024 dans l'objectif de les harmoniser et de les rendre plus lisibles pour les usagers.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		9h30-12h00			9h30-12h00
16h00-18h00	16h00-18h00	14h00-18h00		16h00-18h30	

b. Les tarifs d'adhésion

L'accès à la médiathèque est libre et gratuit. Seul l'emprunt des documents est soumis à un abonnement annuel.

Les tarifs d'adhésions sont les suivants :

Plein tarif

- 15 € pour les habitants des communes du Bouquet
- 20 € pour les extérieurs

Gratuité

- Enfants de moins de 18 ans et élèves et pensionnaires des établissements challésiens
- Personnes en situation de handicap

Tarif réduit (4 €)

- Lycéens et étudiants de plus de 18 ans
- Demandeurs d'emploi et titulaires d'allocation de base
- Personnes non imposables
- Abonnement de courte durée inférieure à 3 mois (+ caution de 76 €)

c. Les moyens

Les moyens humains

L'équipement fonctionne sur la base d'une équipe mixte salariés/bénévoles. L'équipe est constituée de 4 agents salariés : un bibliothécaire territorial (catégorie A), un assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), un adjoint territorial du patrimoine et depuis près d'un an, un agent d'animation en reconversion (catégorie C). Quatorze personnes bénévoles viennent, en alternance, seconder les salariés, certaines pour les permanences au public, d'autres pour l'équipement et la réparation des documents. Le temps de travail des salariés représente actuellement 3,4 ETP et va évoluer courant 2025 et atteindre 3.8 ETP.

Les moyens financiers

Les dépenses de fonctionnement en 2024

Population en nb d'habitants	5882
Dépenses documentaires hors abonnements revues	16 383 €
Total dépenses documentaires	18 803 €
Dépenses documentaires /habitant	3 €
Dépenses consacrées à l'action culturelle	2 000 €
Dépenses de petit équipement	1 100 €
Dépenses de maintenance informatique	1 388 €

Dépenses pour le personnel	186 333 €
Dépenses pour le personnel (y compris personnel de ménage) en €/habitant	31 €
Nombre d'habitants pour un emploi rémunéré	1471

d. La politique d'acquisition

La médiathèque n'a pas de rôle de conservation. Les fonds de la médiathèque sont régulièrement renouvelés et constitués dans un souci d'objectivité et de respect de la pluralité des opinions. La médiathèque couvre les domaines d'actualité, mais limite ses acquisitions aux documents ayant une durée prévisible d'utilisation de plusieurs années. Les ouvrages circonstanciels sont donc exclus.

Les collections sont mises en place dans un esprit de complémentarité des supports.

Les documents sont acquis selon un critère de qualité qui se définit par :

- la véracité, la précision et la fiabilité de l'information pour les documentaires,
- l'impact éditorial et la valeur littéraire pour la fiction.

Il s'agit de constituer des collections cohérentes, fondées sur le principe d'un juste équilibre entre les besoins des usagers et la qualité reconnue par le monde professionnel.

La médiathèque acquiert essentiellement des documents en français, mais développe également des fonds en langues étrangères, principalement en anglais et dans une moindre mesure en italien, allemand et espagnol. Ces collections physiques sont complétées par des méthodes d'apprentissage des langues via l'offre de ressources numériques e-medi@s¹² de Savoie Haute-Savoie Biblio.

Elle développe un fonds spécifique pour des publics malvoyants et non-voyants (livres en gros caractères, livres lus, CD audio au format DAISY¹³, quelques livres en braille pour la jeunesse).

Afin de couvrir le plus large éventail de titres possibles, la médiathèque n'acquiert qu'un seul exemplaire du même document. Les manuels scolaires ou universitaires ne sont pas achetés.

Les demandes des usagers, exprimées dans une « boîte à suggestions » mise à leur disposition ou par internet par l'intermédiaire du site Web, sont prises en compte, dans les limites des critères définis dans « la charte des acquisitions » et dans la mesure des contraintes budgétaires.

¹² Portail dédié aux ressources numériques proposées par la Direction de la lecture publique de Savoie et Haute-Savoie : <https://e-medias.biblio7374.fr/>

¹³ Le Daisy est un format de livre audio conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées. Il permet de se déplacer à l'intérieur du livre, de retrouver le point où l'on s'était arrêté, de placer des marques-pages, de contrôler la vitesse de lecture, de modifier la hauteur de la voix, etc.

e. Les collections¹⁴

La médiathèque propose plus de 25 000 documents (livres, documents sonores, DVD, blu-ray) et 37 abonnements à des revues, ainsi que des ressources numériques en ligne, via le service **e-medi@s** proposé par la Direction de la lecture publique de Savoie et de Haute-Savoie à tous les habitants âgés de plus de 18 ans des deux départements.

L'offre e-medi@s comprend une multitude de contenus culturels :

- Presse
- Cours d'autoformation
- Livres numériques et livres audio
- Dessins animés, jeux, comptines et musique pour les enfants à partir de 3 ans
- Cinéma
- Spectacles
- Musique en streaming
- Jeux vidéo pour ordinateur
- Ressources adaptées

A cette offre s'est ajoutée **La RÉF'**¹⁵, un site web dédié aux jeunes en Savoie et Haute-Savoie, offrant une variété de contenus culturels tels que des mangas, des romans, des jeux vidéo, de la musique, des tutos DIY¹⁶, et des ressources pour apprendre. Située au croisement des compétences départementales (collège, lecture publique, culture) et en s'appuyant sur les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), La RÉF' permet de mettre en œuvre de nouvelles actions autour de la lecture mais aussi de l'image ou du jeu vidéo, en offrant des contenus réservés exclusivement aux 10-17 ans.

f. L'équipement informatique et numérique

La médiathèque est équipée de 6 ordinateurs :

- 3 postes informatiques destinés au prêt/retour des documents (2 à l'étage, 1 au RDC), qui servent également de postes de travail pour les agents,
- 1 poste informatique (ordinateur portable, double écran) pour le poste de direction,
- 1 seul poste informatique et 1 tablette pour le public, avec accès internet via le wifi, mais sans possibilité d'imprimer,
- 1 serveur.

g. L'action culturelle

La bibliothèque travaille avec de nombreux partenaires : le groupe scolaire, le centre de loisirs (AMEJ), le lycée hôtelier, l'association Lire et Faire Lire, la crèche halte-garderie, Le Relais

¹⁴ Annexe n°2 : bilan d'activités 2024

¹⁵ <https://laref.biblio7374.fr/accueil-portal.aspx>

¹⁶ Do It Yourself : ateliers de cuisine, ateliers créatifs, etc.

Petite Enfance, l'IME, le foyer d'accueil des adultes handicapés « Les Parelles », Savoie et Haute-Savoie Biblio, Malraux scène nationale Chambéry Savoie.

Les accueils de groupes

- **L'accueil du RPE (Relais Petite Enfance)**

En moyenne, chaque année, le RPE se rend une fois par mois à la médiathèque. Une animation préparée par des agents de la médiathèque est alors proposée aux assistantes maternelles et aux bébés dont elles ont la charge.

- **Les visites à la crèche**

Le personnel de la médiathèque se rend chaque semaine à la crèche pour y faire des lectures agrémentées de comptines et de musique à 2 groupes d'enfants : le groupe des bébés et le groupe des grands.

- **L'accueil du centre de loisirs (AMEJ)**

Des groupes d'enfants sont accueillis à la médiathèque le mercredi et lors des petites vacances scolaires.

- **Les accueils de classes**

L'accueil scolaire est l'une des actions menées par la médiathèque pour la mise en œuvre du développement de la lecture publique.

Les bibliothèques et les écoles ont en effet en patrimoine commun la littérature jeunesse. Elles ont également des objectifs similaires : encourager les découvertes culturelles, favoriser la lecture, l'ouverture vers l'autre et vers d'autres cultures. Elles sont complémentaires pour favoriser la lecture auprès du jeune public.

Permettre aux élèves de fréquenter la bibliothèque dans le temps scolaire leur facilitera une fréquentation individuelle hors temps scolaire. La BCD de l'école est complémentaire, car elle offre un choix moins large d'ouvrages, le budget annuel d'acquisition étant souvent très restreint au sein des écoles.

Chaque classe maternelle et primaire est accueillie au moins une fois par trimestre à la médiathèque, ce qui permet aux enfants des écoles de se familiariser avec les usages de la médiathèque et contribue à faire le lien avec la famille.

Une animation est proposée aux classes au cours de ces accueils, puis les enfants choisissent un livre qu'ils rapportent à l'école.

Au total, 106 accueils de classes, 30 visites à la crèche, 10 accueils du RPE et 2 accueils du lycée hôtelier ont été proposés en 2024, soit 148 accueils en dehors des heures d'ouverture au public.

Les animations tout public

▪ Les animations ponctuelles annuelles

La médiathèque participe au « Festival du 1er Roman » de Chambéry, au prix littérature jeunesse de « la Vache qui lit » du festival « Au bonheur des mômes », à « Bib' en Scènes », et à l'Opération « Premières Pages », organisés en partenariat avec Savoie et Haute-Savoie Biblio, ainsi qu'aux Nuits de la Lecture, au Festival du court métrage et à la semaine EJA (Edition Jeunesse Accessible).

Elle accueille des artistes (peintres, sculpteurs, photographes) pour des expositions et propose des conférences et des concerts en partenariat avec la Commission culture¹⁷ de la commune, les associations de la commune, le RPE. Des ateliers de dessin, bricolage et d'écriture sont également organisés pendant les vacances scolaires, dont certaines en partenariat avec le CCAS. Enfin, des jeux de type « escape game » et des spectacles sont programmés en fonction des thématiques choisies pour l'année.

▪ Les animations récurrentes

Une séance de conte tout public a lieu tous les 15 jours le mercredi à 17 heures : les Marmotines pour les 0-3 ans et l'Heure du conte pour les enfants à partir de 4 ans.

S'ajoute depuis le début de l'année scolaire 2024-25 une nouvelle animation mensuelle intitulée « SAMUSIC : les contes en musique du samedi ! ».

Au total, 58 séances d'animations ont été proposées en 2024 : contes, ateliers, soirées de rencontre, expositions, spectacles pour tous publics.

h. Les actions de communication

La médiathèque communique par le biais du site « le Bouquet des bibliothèques », mais aussi à travers les sites de la Mairie et de l'office du tourisme de Grand Chambéry, l'application de la ville Challes&moi, le bulletin d'information Challes Infos, le panneau lumineux de la ville, les réseaux sociaux et l'affichage.

i. La formation

Les agents de la médiathèque participent à plusieurs formations chaque année. Les formations émanant de Savoie et Haute-Savoie Biblio, du CNFPT et de MEDIAT sont privilégiées. L'équipe a bénéficié de 70 heures de formation en 2024 contre 143 heures en 2023, car plusieurs sessions ont été annulées ou reportées par le CNFPT. L'agent actuellement en reconversion à la médiathèque, poursuit depuis début 2025 le cycle de formation de base proposé par Savoie et Haute Savoie-Biblio afin de pouvoir adapter ses compétences aux exigences du métier.

La médiathèque accueille très régulièrement tout au long de l'année, des stagiaires de 3^{ème} et des lycéens, des personnes en reconversion professionnelle, ainsi que des étudiants en Métiers du Livre (Médiat, IUT Métiers du Livre).

¹⁷ Annexe n°3 : organisation politique de la commune

j. Les indicateurs d'activité¹⁸

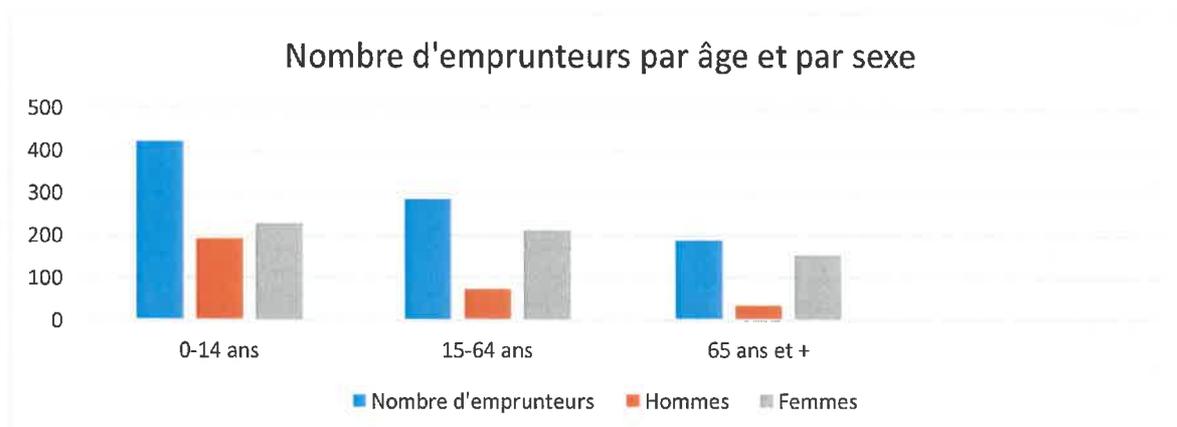
La fréquentation

En l'absence de compteur à l'entrée de la médiathèque, le pourcentage retenu pour mesurer la fréquentation de la médiathèque est celui plus restreint correspondant aux emprunteurs actifs (ayant emprunté au moins un document au cours de l'année). Il ne rend pas compte des usages réels de la bibliothèque : la bibliothèque, d'accès libre et gratuit, est un lieu de vie, de travail, qui propose une programmation culturelle accessible sans inscription préalable.

En 2024, la médiathèque de Challes-les-Eaux a enregistré 893 emprunteurs actifs. La moyenne nationale de l'ensemble des bibliothèques se situe à 13 % et à 15 % pour les bibliothèques desservant des communes de 5 000 à 19 999 habitants¹⁹.

On constate une baisse du lectorat depuis 10 ans. De 21.5 % de la population en 2015, la médiathèque compte 15 % de lecteurs en 2024, ce qui correspond à la tendance générale au niveau de la France.²⁰

Le public qui fréquente la structure est majoritairement familial. En 2024, 46% des emprunteurs avaient moins de 14 ans, 32 % entre 15 et 64 ans et 22 % plus de 65 ans.



Parmi les inscrits (1024 personnes), 768 habitent la commune, soit 75 %.

Parmi les lecteurs actifs (ayant emprunté au moins un document au cours de l'année 2024), la médiathèque est fréquentée par très peu d'étudiants (0,4 %) et de demandeurs d'emploi (3 %).

Le lectorat est principalement constitué d'employés et de personnes de catégories socio-professionnelles intermédiaires ainsi que, dans une moindre mesure, de personnes issues de catégories socio-professionnelles supérieures, ce qui reflète la composition sociale de la commune.

¹⁸ Annexe n°2 : bilan d'activités 2024

¹⁹ Bibliothèques municipales - Données d'activité 2018. Observatoire de la lecture publique - Ministère de la Culture et de la Communication

²⁰ Bibliothèques municipales - Données d'activité 2018. Observatoire de la lecture publique - Ministère de la Culture et de la Communication

Les emprunts

Plus de 46 000 documents ont été empruntés en 2024, tous supports confondus, ce qui correspond à un taux de 780 pour 100 habitants. Ce chiffre situe la médiathèque bien au-dessus de la moyenne nationale puisque la dernière synthèse publiée par le Ministère de la culture, bien que datant de 2018, indiquait 21 310 prêts en moyenne pour les bibliothèques de communes de 4000 à 6000 habitants et 44 500 prêts pour les bibliothèques de communes de 8000 à 120000 habitants.²¹

2.2 Diagnostic critique : points forts et pistes d'amélioration

Dans le cadre de l'engagement de la ville pour un avenir durable et inclusif, les élus ont défini **six axes politiques essentiels : restaurer la biodiversité, agir pour la transition énergétique, améliorer le cadre de vie, accompagner les aînés et les familles, renforcer le lien et la participation citoyenne, ainsi que soutenir l'éducation et la culture**. Chacun de ces axes reflète la volonté de construire une commune où il fait bon vivre.

En matière d'attractivité, les Challésiens bénéficient d'une qualité de vie incontestable. La Mairie s'engage activement dans des actions de développement durable, notamment dans la **végétalisation de la ville**, à travers divers projets tels que la désimperméabilisation de la cour d'école, la plantation d'arbres et la réimplantation de haies, la création de jardins familiaux et l'aménagement de zones vertes. Une promenade « confort » et ombragée a ainsi été créée, reliant le plan d'eau au parc de Triviers, tandis qu'un itinéraire plus accessible pour rejoindre le Mont-Saint-Michel a été réaménagé afin de faciliter l'accès des pompiers. Parmi les projets destinés à favoriser la biodiversité, la candidature de Challes-les-Eaux pour la création d'un atlas de la biodiversité, qui implique une participation citoyenne, a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le PNR des Bauges.

La municipalité souhaite également **restructurer le centre-ville** afin de diversifier l'habitat et d'accroître l'attractivité urbaine.

Les principales actions incluent :

- La redéfinition de l'espace public avec un axe mode doux traversant le centre-ville d'ouest en est.
- Le renforcement de la mixité fonctionnelle, en créant des logements, des commerces et des équipements publics.
- La réorganisation de l'entrée de ville au nord pour sécuriser les flux de circulation et améliorer les modes de déplacement.
- La production de logements sociaux afin de respecter les exigences des lois SRU et LH.

Ainsi, développer la mixité sociale et renforcer le tissu social font partie des axes prioritaires de la commune, tout comme soutenir l'éducation, améliorer le cadre de vie et renforcer le lien entre les habitants par le soutien aux associations.

Le diagnostic critique de la médiathèque repose sur une analyse de ses forces et de ses faiblesses en lien avec ces axes politiques. Il vise à évaluer dans quelle mesure l'établissement répond à

²¹ Bibliothèques municipales - Données d'activité 2018. Observatoire de la lecture publique - Ministère de la Culture et de la Communication

ces enjeux stratégiques et permettra ensuite de formuler des recommandations concrètes et adaptées pour répondre aux priorités politiques actuelles.

2.2.1 Typologie de la médiathèque

Forces :

La médiathèque de Challes-les-Eaux se distingue par son classement en catégorie A par Savoie et Haute-Savoie Biblio selon la nouvelle typologie de l'Association des Bibliothécaires Départementaux révisée en 2023²². Ce classement reflète des performances solides, avec un taux d'inscriptions atteignant 17,4 % de la population locale et un taux d'emprunteurs actifs de 15 %. La médiathèque bénéficie d'une surface de 0,14 m² par habitant et propose 15h30 d'ouverture hebdomadaire au public. L'équipe en place est composée de 3,4 équivalents temps plein (ETP), incluant un poste de catégorie A. De plus, le budget annuel alloué aux acquisitions dépasse 2 € par habitant, garantissant ainsi un renouvellement constant des collections. La médiathèque se distingue également par une programmation régulière d'animations variées, destinée à un large public : adultes, enfants et personnes en situation de handicap.

Faiblesses :

Toutefois, un axe d'amélioration concerne le nombre d'heures d'ouverture au public, qui est actuellement jugé "favorable" plutôt que "très favorable".

2.2.2 La politique tarifaire : soutenir l'éducation et la culture

Forces :

La médiathèque met en place une politique tarifaire inclusive en offrant la carte de bibliothèque gratuitement aux personnes en situation de handicap, en complément du service DAISY lui aussi gratuit.

La carte d'adhésion est également gratuite pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, ce qui encourage les familles à fréquenter l'établissement, même lorsque les parents ne sont pas eux-mêmes des lecteurs. L'équipe de la médiathèque réalise et distribue à chaque rentrée scolaire un petit dépliant aux familles par l'intermédiaire des enseignants, des responsables de la crèche et du RPE, afin de leur faire connaître le service et les informer de la gratuité des cartes enfants. Cette action de communication est efficace, puisqu'en 2024, nous avons constaté un pourcentage important (66 %) de nouvelles inscriptions d'enfants sans leurs parents.

2.2.3 L'accessibilité et l'inclusion : renforcer le lien

Pour être pleinement des lieux de vie, de rencontres et d'échanges, les bibliothèques doivent être accessibles à tous et notamment aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap sensoriel, moteur ou mental.

²² Annexe n°4 : classement selon la typologie de l'ABD

Forces :

L'accès physique à la médiathèque : La médiathèque respecte les exigences de la loi du 11 février 2005 concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Elle est donc équipée de rampes d'accès, d'un cheminement piéton, d'un ascenseur, d'une place PMR, de bandes podotactiles et de banques d'accueil adaptées pour les fauteuils roulants.

Faiblesses :

La signalétique intérieure nécessite des améliorations, à la fois pour faciliter l'orientation des usagers mais aussi pour améliorer la lisibilité des espaces et favoriser l'autonomie des usagers, particulièrement ceux atteints de troubles visuels ou cognitifs.

2.2.4 Des collections physiques et numériques diversifiées : s'adresser à tous les publics

Forces :

Des collections adaptées

Depuis de nombreuses années, l'équipe de la médiathèque est sensibilisée à l'importance d'adapter l'offre de documents et de services aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique, troubles "dys").

Actuellement, les collections, regroupées dans l'espace EJA²³, comportent donc des livres bilingues en braille et en noir, des albums tactiles illustrés, des textes avec différentes mises en page adaptées aux "dys", des documents en langue des signes, en pictogrammes + texte facile à lire, des livres en grands caractères et des livres audio. Au sein de l'espace « musique et cinéma » les DVD en audiodescription ou qui proposent des sous-titres pour sourds et malentendants sont bien identifiés. Enfin, la médiathèque a développé une collection de livres documentaires et de films sur le thème du handicap, pour renforcer le vivre ensemble.

Le dispositif « Bibliothèque DAISYrable » : depuis 2018, Savoie et Haute-Savoie Biblio, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy propose un accès illimité et gratuit à des livres audio dans un format adapté, DAISY, aux bibliothèques qui en font la demande. La médiathèque de Challes participe depuis son origine à ce dispositif dénommé « Bibliothèques DAISYrables²⁴ ». Associé au lecteur Victor, un lecteur CD spécifique, le format DAISY apporte un confort d'écoute à son utilisateur. La médiathèque dispose d'un lecteur Victor offert par le département depuis décembre 2023.

²³ Espace Jeunesse Accessible, programme initié par l'association Signes de Sens

²⁴ Ce service s'adresse exclusivement à toute personne enfant ou adulte empêchée de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles dys. Il s'inscrit dans l'exception à la législation sur le droit d'auteur, qui a pour objectif de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap.

L'offre d'accès à des **ressources numériques** comme *Ma Petite Bibliothèque*, *BibliOdyssee* et *Vocale Presse*, est adaptée aux personnes ayant des besoins spécifiques (DYS, déficience visuelle, etc.), la ressource *Mediapi* quant à elle présente l'actualité en langue des signes.

La formation continue du personnel à l'accueil des publics en situation de handicap est également un atout majeur, permettant un service personnalisé de qualité et le développement d'actions de médiation auprès de ces publics empêchés dans un objectif d'inclusion et de mixité sociale.

Faiblesses :

- Les collections « Facile à lire » sont pour l'instant très réduites.
- Le service « bibliothèque DAISYrable » est opérationnel, mais il atteint un nombre limité d'usagers.

2.2.5 Aménagement des espaces et diversification des usages : améliorer le cadre de vie

Forces :

Depuis le hall d'entrée, deux espaces sont accessibles de façon indépendante : d'une part, l'espace musique et cinéma, sonorisé, où sont disposées les collections de CD et DVD et d'autre part, la salle culturelle dédiée aux animations et aux réunions, équipée de tables et de chaises, ainsi que d'un écran et d'un vidéoprojecteur. Ces deux salles sont séparées par une cloison entièrement vitrée coulissante et les bacs à CD et DVD sont équipés de roulettes, contrairement au reste du mobilier, fixe, installé à l'étage.

La salle de lecture, au premier étage, accueille une large variété de collections imprimées, et des espaces distincts sont dédiés aux enfants, aux jeunes adultes, et aux collections adaptées. Le classement par niveau de lecture dans la section jeunesse, ainsi que la présentation en « facing » des BD, des premières lectures et des collections adaptées au sein de l'EJA sont également des points positifs.

Faiblesses :

Dans son diagnostic, le Cabinet Tosca consultants a résumé la problématique actuelle en pointant « des collections relativement denses, occupant une place importante, et laissant peu de place pour le séjour (...), empêchant également la médiathèque de développer une offre numérique « du fait de contraintes liées aux locaux et aux matériels ».

Le rez-de-chaussée

Au rez de chaussée, le hall d'entrée, vaste et de type cathédrale, est sous-exploité, car ni chauffé en hiver, ni refroidi en été. Il n'est utilisé que ponctuellement pour des expositions.

La salle d'animation est visible depuis l'extérieur, mais elle apparaît vide, ce qui donne une impression négative et ne reflète pas pleinement la fonction de l'établissement aux yeux des passants.

L'espace « musique et son » est actuellement surtout fréquenté pour ses collections de films sur DVD et il est dépourvu de poste informatique pour le public.

L'étage

Les espaces du premier étage nécessitent également un réaménagement. Actuellement, les collections occupent une place importante, réduisant les espaces dédiés aux usagers souhaitant s'installer confortablement pour lire ou travailler.

Or la demande existe, les deux seules tables un peu isolées sont systématiquement occupées le mercredi par des personnes venues pour travailler.

D'une manière générale, le nombre de tables de travail, de places assises confortables et de postes informatiques pour le public est largement insuffisant, et l'accès à un service d'impression est inexistant.

Le bâtiment est très vitré, ce qui ne permet pas l'optimisation de l'espace et le placement des rayonnages le long des façades.

Bien que des collections adaptées soient présentes au sein de chaque secteur, il manque un espace dédié pour les mettre en valeur et les rendre plus visibles et plus accessibles.

Le mobilier de présentation des revues est également inadapté : les casiers métalliques sont fixes et empêchent une présentation flexible des collections. Quant aux rayonnages, ils sont double-face et pour la plupart, rattachés les uns aux autres par un montant unique, ce qui ne permet pas de les scinder et de réorganiser les espaces et les collections différemment.

En résumé, la médiathèque manque d'espaces de convivialité, le mobilier est ancien, non spécifique et fixe.

2.2.6 La médiation numérique : s'adapter aux évolutions des pratiques culturelles

Forces :

A travers le service « e-medi@s », la Direction de la lecture publique, Savoie et Haute-Savoie Biblio, offre des ressources numériques aux habitants des deux départements et accompagne les bibliothèques dans la médiation de ces ressources auprès de leurs publics. Les enfants peuvent accéder aux contenus destinés à la jeunesse par le biais de leurs parents. La présence d'un conseiller numérique, partagé avec la commune voisine, Saint-Baldoph, constitue un soutien précieux pour le personnel de la médiathèque dans la médiation des ressources numériques, notamment à travers des ateliers thématiques de découverte.

Le personnel de la médiathèque remet aux classes un dépliant spécifiquement conçu pour les parents, présentant les ressources numériques adaptées aux enfants souffrant de troubles « dys ».

Faiblesses :

La médiation : les ateliers de présentation des ressources numériques sont actuellement peu fréquents, ce qui limite leur impact. Par ailleurs, le nombre de postes informatiques disponibles reste très limité, ce qui empêche la création d'espaces dédiés à l'accès et à la médiation des

ressources numériques, notamment pour la musique et restreint leur valorisation auprès des usagers. Actuellement, un seul poste informatique connecté est disponible pour le public au sein de l'établissement.

Le chemin d'accès aux ressources numériques n'est pas facile pour les usagers : d'une part, l'offre de ressources numériques est différente entre celle de la bibliothèque de Chambéry (qui a ses propres ressources) et celles des autres bibliothèques du réseau qui bénéficient des ressources financées par le département. D'autre part, les ressources de Chambéry sont accessibles via le portail du Bouquet des bibliothèques, tandis que celles des autres bibliothèques sont accessibles depuis le portail de la bibliothèque départementale. Cela constitue donc une piste d'amélioration pour le réseau.

Le parc informatique présente des problèmes majeurs :

- Un **serveur défaillant** datant de 2014, à remplacer par un NAS ou par une solution d'hébergement des données sur les infrastructures de la Mairie, la base de données étant actuellement hébergée par le fournisseur du logiciel.
- Un **poste de consultation public** obsolète.
- Un **portable** obsolète servant de poste de travail dans le bureau de la direction, équipé d'un écran non réglable en hauteur.
- Trois **postes de travail servant également de postes de prêt et retour de documents, obsolètes et lents**, acquis en 2014 pour la plupart et en 2018, pour deux d'entre eux.
- Une **version obsolète d'Outlook** (2013) sur tous les postes, disposant de fonctionnalités réduites.
- Des **problèmes de sécurité** avec des systèmes obsolètes (Windows 7 et 10), vulnérables aux cyberattaques.

En résumé, il est essentiel de renouveler le parc informatique pour améliorer la vitesse, la sécurité et l'efficacité des services, avec des équipements modernes, sécurisés et plus écologiques.

2.2.7 Les partenariats avec les structures du territoire : encourager la participation citoyenne

Forces :

La médiathèque a su établir et maintenir des liens solides avec plusieurs structures locales, permettant d'élargir les publics et de proposer une offre culturelle et éducative diversifiée.

Avec les structures petite enfance, crèche et RPE, les interventions de la médiathèque visent à renforcer la coopération entre les professionnels de l'enfance et les acteurs du livre, dans un objectif commun : accompagner l'enfant dans ses premières découvertes, susciter l'éveil des tout-petits à la lecture en stimulant leur imaginaire et leurs sens, tout en sensibilisant les

familles, y compris les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge²⁵.

Avec les établissements scolaires, école maternelle, primaire, lycée hôtelier, les collaborations permettent de nourrir le goût de la lecture et de la culture et d'accompagner les élèves dans leurs parcours éducatifs.

Avec Lire et Faire lire : des bénévoles formés par l'association offrent des séances de lecture aux enfants des écoles, permettant de développer leur goût pour la lecture. La médiathèque met à leur disposition une carte gratuite, facilitant l'emprunt d'un large éventail de livres à destination de ces jeunes lecteurs. Des formations pour les bénévoles sont aussi organisées dans les locaux de la médiathèque par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Avec Malraux scène nationale Chambéry Savoie : en adhérent au dispositif « Savoie-Nomade », la médiathèque enrichit son programme culturel et a l'opportunité de toucher un public plus large, tout en créant des synergies entre les arts et la littérature.

Avec Savoie et Haute-Savoie Biblio : le partenariat avec Savoie-Biblio, la bibliothèque départementale, constitue un atout essentiel pour la médiathèque. Il offre la possibilité de bénéficier d'un large éventail de ressources documentaires, tant physiques que numériques, ainsi que des supports d'animation et des opportunités de participation à des événements culturels variés. De plus, il permet de bénéficier d'un soutien technique et de formations, contribuant ainsi à garantir un accès à des services de qualité pour les usagers.

Les partenariats à consolider :

Avec le SI : un animateur du Syndicat Intercommunal (SI) propose chaque mardi, de 16h à 18h, une séance de soutien scolaire dans la salle d'animations de la médiathèque. Cette initiative permet d'offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes en difficulté scolaire.

Avec l'IME : la médiathèque a pour objectif de renouer et de développer le partenariat qu'elle entretenait avec l'IME il y a quelques années, et qui s'est progressivement effrité en raison de mobilité des personnels au sein de l'IME.

Une rencontre récente a permis de poser les bases d'un nouveau projet commun, centré sur l'inclusion des jeunes de l'IME. L'objectif est de faire découvrir les livres et la lecture à ces jeunes, en diversifiant les supports et en intégrant ces publics dans des animations collectives, avec des classes ou avec d'autres usagers.

Avec les bibliothèques du réseau : depuis 2018, les usagers ont la possibilité d'emprunter des documents dans sept autres bibliothèques du territoire. Cinq axes de développement ont été retenus par le comité de pilotage du Bouquet des bibliothèques, suite au diagnostic de territoire de 2022 :

- La consolidation du réseau : les pratiques en termes de prêt et réservations ont été harmonisées au 1^{er} janvier 2025. Le projet d'adopter un visuel commun pour les cartes d'emprunteurs est en cours, dans le but de renforcer l'identité et l'unité du réseau. Il

²⁵ C'est notamment l'objectif de l'Opération « Premières Pages », à laquelle la médiathèque, la crèche et le RPE participent chaque année. Initiée par le Ministère de la Culture en 2009, cette manifestation est depuis 2015 pilotée par la Direction de la lecture Publique Savoie et Haute-Savoie Biblio, en partenariat avec la CAF et la MSA.

reste à entamer une réflexion sur la mise en place d'une politique documentaire concertée.

- Le développement d'une offre de services mutualisés, notamment par la mise en place d'une politique d'animations commune.
- La simplification de la circulation des usagers et des collections, par la mise en œuvre d'une réflexion partagée des horaires et jours d'ouverture des bibliothèques.
- La valorisation et l'intégration des ressources numériques de Savoie et Haute-Savoie Biblio dans le portail.
- L'installation d'un « socle numérique » dans chaque bibliothèque.

Cependant, un point de faiblesse demeure : les usagers doivent retourner les documents dans la bibliothèque d'origine, car la mise en place d'un service de navette entre les bibliothèques n'a pas encore été décidée, en raison de choix politiques et de problématiques budgétaires.

Avec le SEAS : le partenariat vise à offrir aux jeunes en situation de précarité un accès à des ressources culturelles et éducatives. Bien qu'une prise de contact ait été amorcée, il reste encore des efforts à fournir pour consolider cette collaboration et répondre pleinement aux besoins de ce public vulnérable.

En conclusion, les forces des partenariats existants résident dans la diversité des acteurs impliqués, qui permettent à la médiathèque de toucher différents publics : scolaires, jeunes en difficulté, personnes en situation de handicap. Ces collaborations favorisent aussi l'animation culturelle du territoire et l'accès à une offre documentaire élargie. Cependant, certains partenariats nécessitent encore un travail de consolidation pour atteindre les objectifs fixés. De plus, la question de la logistique, notamment la gestion des retours de documents dans le réseau des bibliothèques, reste un défi à surmonter pour améliorer l'expérience des usagers.

2.2.8 Les actions de développement durable à la médiathèque : agir pour la transition énergétique

La médiathèque met en place plusieurs initiatives en faveur du développement durable, visant à limiter son impact écologique.

L'emprunt : le principe de la bibliothèque repose sur une économie circulaire : les documents achetés par la médiathèque sont ensuite empruntés par les usagers et réempruntés de multiples fois.

L'atelier de réparation : une centaine de livres de la médiathèque sont réparés chaque année, grâce à l'implication de bénévoles formés par Savoie et Haute-Savoie Biblio et au matériel spécialisé mis à leur disposition (massicot électronique, presse et relieuse).

Le « désherbage » : les documents retirés des collections lors du désherbage, sont en partie donnés à des services de la commune (CCAS, écoles, crèche, centre de loisirs), des associations ou des entreprises éco-citoyennes comme Ammareal, ou vendu à un prix modique à des particuliers, à l'occasion de braderies organisées par la médiathèque.

Actions écologiques variées : la médiathèque mène de nombreuses autres actions concrètes pour promouvoir l'écologie :

- Partenariat avec des libraires locaux.
- Abandon de la couverture des documentaires jeunesse, afin de réduire la consommation de plastique sur des ouvrages moins empruntés.
- Remplacement des livres abîmés par des ouvrages de seconde main en bon état.
- Acquisition de documents sur des thèmes écologiques (recyclage, énergie, changement climatique), mis à disposition pour des animations scolaires et périscolaires.
- Installation d'arceaux pour vélos et sécurisation des accès pour encourager les déplacements à pied ou à vélo.
- Efforts de mobilité douce par le personnel, ainsi que tri des déchets (papier, plastique) et compostage des déchets organiques via un lombricomposteur.
- Aménagement extérieur avec une jardinière, installation d'une grainothèque pour l'échange de semences traditionnelles et mise en place d'ateliers de jardinage.
- Collecte de livres pour l'association « Un souffle pour un sourire », en soutien aux écoles au Niger, et de stylos usagés pour la recherche sur les neurofibromatoses.
- Réduction de la consommation de papier (impression recto-verso, utilisation de brouillons) et passage à des ampoules LED.
- Mise à disposition par la Mairie de vélos électriques pour les déplacements des agents communaux.
- Utilisation d'écocups et de vaisselle réutilisable pour les événements.

Axes d'amélioration et perspectives :

Dans le cadre d'une approche plus globale de la collectivité concernant l'impact écologique des bâtiments publics :

- Etude sur la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des espaces non chauffés et non refroidis (hall, bureaux) pour optimiser leur utilisation.
- Prise en compte des espaces verts dans le réaménagement de la médiathèque.

3 LE PROJET

3.1 Objectifs généraux

Le projet vise à **promouvoir la culture pour tous et à favoriser la cohésion sociale en créant du lien**. Son objectif est de répondre aux nouvelles attentes des usagers, en prenant en compte leurs attentes culturelles, leurs pratiques numériques et les évolutions technologiques. Il s'inscrit dans une démarche de modernisation des infrastructures et de diversification des services, afin de favoriser la fréquentation de nouveaux usagers et de s'adapter aux évolutions des pratiques culturelles.

3.2 Enjeux et axes stratégiques

3.2.1 Axe 1 : réaménager les espaces et améliorer le confort du bâtiment

Les usages des bibliothèques ont évolué de manière significative au cours des dernières années. D'après une étude menée par le Ministère de la Culture en 2016 sur les publics et les usages, la durée moyenne d'une visite en bibliothèque est désormais de 50 minutes. Par ailleurs, seuls 45 % des usagers empruntent encore des documents, selon l'Atlas des bibliothèques de 2021.

1. Réaménager les espaces

Les locaux de la bibliothèque datent de 2005. Le mobilier quant à lui a été choisi en 1997. L'aménagement actuel, même s'il a évolué depuis l'ouverture, reste représentatif de l'offre de service de l'époque de son ouverture : prédominance des collections, peu d'espace de convivialité. Le diagnostic de territoire réalisé à l'échelle du Bouquet des bibliothèques en 2022 par le cabinet Tosca consultants a également fait ce constat.

Fiche action :

- Repenser l'aménagement pour moderniser les lieux, favoriser une meilleure circulation, améliorer le confort et créer des espaces de rencontre et de convivialité.
- Choisir du mobilier adapté et modulable sur roulettes pour répondre à la variété des usagers et des usages (lecture sur place, travail, animations, ateliers, détente).
- Revoir la signalétique dès le hall d'entrée de la médiathèque : les espaces ne sont pas suffisamment identifiés, ce qui peut nuire à l'orientation des usagers dans la structure.
- Aménager les espaces extérieurs du bâtiment afin de permettre aux usagers d'accéder aux espaces verts pour y travailler ou lire et se détendre pendant les saisons agréables.

Deux choix possibles ²⁶ :

- ➔ Une nouvelle répartition des espaces sur les deux étages
- ➔ Un réaménagement partiel

²⁶ Annexe n°5 : Scénarii de réaménagement de la bibliothèque

	Optimisation des deux étages	Réaménagement partiel
	Inverser le secteur image et son et la salle de réunion afin de donner une visibilité au service sur l'extérieur et donner accès à l'espace extérieur	
Projets	Créer des espaces de convivialité dans les salles dédiées au public	Remplacement assises existantes
	Créer un espace animation jeunesse	
	Créer un espace BD adulte dans le nouvel espace image et son au rez-de-chaussée	
	Créer un espace pour les collections adaptées	
	Transférer la presse dans le nouvel espace image et son au rez-de-chaussée	Transférer la presse sur le palier du premier étage ou dans le hall d'accueil
	Fauteuils équipés de casques et tablettes pour écoute musicale	
	Aménagement de l'espace extérieur	
Moyens	Nouveau mobilier + réutilisation du mobilier CD et DVD	Réutilisation d'une partie du mobilier existant
Travaux	Peinture, sol de l'étage, électricité, climatisation, câblage, Wifi, aménagement extérieur	
Options	Tables de travail à l'extérieur	Remplacer les étagères les plus longues
Avantages	Plus de possibilités de subventionnement	
Inconvénients	Pas d'homogénéité du mobilier. Risque que le rajeunissement partiel de l'image de la structure ne soit pas suffisamment lisible.	

2. Etendre les horaires d'ouverture

Une adaptation des horaires d'ouverture aux besoins des usagers semble indispensable pour garantir à chacun l'égalité d'accès à la lecture publique.

La bibliothèque a actuellement des horaires d'ouverture en dessous des moyennes nationales²⁷, ce qui limite l'accès au service pour certains habitants. Bien que les horaires aient été harmonisés et lissés en 2023 pour améliorer leur lisibilité, il est désormais nécessaire de les étendre afin d'augmenter la fréquentation et de diversifier les publics.

Les horaires d'ouverture sont directement liés à plusieurs facteurs, tels que les équipements disponibles (les boîtes de retour extérieures, les ressources numériques, le site Web de la médiathèque qui permettent dans une certaine mesure de pallier les contraintes horaires), les rythmes de vie des habitants, la disponibilité du personnel, ainsi que la contrainte des locaux (bibliothèque sur deux étages nécessitant un minimum de trois agents par plage horaire).

²⁷ Selon les données nationales de l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture, Synthèse 2018, pour les villes comptant entre 4000 et 6000 habitants, la moyenne d'ouverture au public est de 18h25 par semaine.

Il s'agit donc de définir un nouveau cadre d'ouverture qui permette une meilleure accessibilité, tout en garantissant la qualité du service et le respect des conditions de travail des agents.

Fiche action

- **Augmenter le volume horaire d'ouverture au public :**
 - Augmenter le nombre d'heures d'ouverture de 4h30, pour atteindre un total de 20 heures d'ouverture hebdomadaire, afin d'offrir un service encore plus accessible à la population pour mieux répondre aux besoins des usagers, en particulier les actifs et les retraités.
- **Maintenir la régularité des horaires :**
 - Maintenir une régularité dans les horaires d'ouverture tout au long de l'année, sans distinction entre les périodes de vacances et les périodes scolaires.
- **Conserver l'ouverture de la médiathèque le lundi après-midi :**
 - Conserver l'ouverture du lundi après-midi, pour répondre aux besoins des commerçants et salariés qui travaillent le samedi mais pas le lundi.
- **Répondre aux besoins locaux et adapter les horaires en fonction :**
 - De la situation géographique de la médiathèque, située en périphérie de Chambéry et bien desservie par les infrastructures urbaines
 - Des déplacements des actifs pour se rendre à leur travail²⁸
 - De la fréquentation actuelle²⁹
 - De la présence d'événements locaux, comme le marché du vendredi matin
 - Des horaires des autres services publics de la ville et des commerces
 - De l'organisation de la lecture publique du territoire et la complémentarité des horaires entre les bibliothèques

En ce sens, il serait pertinent de :

- Proposer des plages horaires d'ouverture plus larges, de 15h à 18h.
- Proposer un horaire plus tardif le vendredi, jusqu'à 18h30, en tenant compte du fait que la bibliothèque a été ouverte jusqu'à 19h pendant de nombreuses années, mais que la fréquentation durant la dernière demi-heure était faible.
- Ajouter une plage d'ouverture le vendredi matin lors du jour de marché, de 9h30 à 12h.
- Ecourter la pause méridienne du mercredi, la bibliothèque étant très fréquentée en fin de matinée.

²⁸ Annexe n°6 : Données locales INSEE : lieu de travail des actifs et moyens de transport pour se rendre au travail

²⁹ Annexe n°2 : taux de fréquentation par jour et heure

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		9h30-12h30			9h30-12h00
15h00-18h00	15h00-18h00	14h00-18h00		15h00-18h30	
TOTAL : 20 heures					

L'augmentation du nombre de salariés, passant de 3 à 4 agents à compter du 1er avril 2023, ainsi que l'accroissement du temps de travail, qui passera de 2,8 ETP avant avril 2023 à 3,8 ETP à partir d'avril 2025, devraient faciliter l'extension des horaires d'ouverture sans nécessiter le recrutement d'un personnel supplémentaire.

3.2.2 Axe 2 : soutenir l'éducation et les pratiques culturelles

1. Renforcer l'inclusion numérique

a. Renouveler le parc informatique

Fiche action

Le renouvellement du parc informatique de la médiathèque vise plusieurs objectifs :

- **L'amélioration du service aux usagers** : des ordinateurs plus rapides et des logiciels à jour réduiront les erreurs de lecture de la scannette et le temps d'attente, améliorant ainsi l'expérience utilisateur.
- **L'amélioration de l'image de la médiathèque** : l'acquisition de nouveaux équipements garantit un accès équitable à la technologie et renforce le rôle de la bibliothèque en tant que service public dynamique.
- **La sécurité** : le renouvellement permettra d'intégrer des solutions de sécurité modernes pour mieux protéger les données sensibles.
- **La satisfaction des agents** : des équipements performants amélioreront l'efficacité et le bien-être des agents.
- **L'aspect écologique** : les nouveaux équipements, plus économes en énergie, contribueront à réduire l'impact environnemental.

b. Etendre le parc informatique

Fiche action

Salle de lecture à l'étage :

- Installer des **écrans plus grands** sur les banques de prêt, accompagnés de **bras articulés** pour améliorer la médiation. Ces écrans serviront à montrer aux usagers, lors des inscriptions, comment naviguer sur le portail et créer un compte pour accéder aux ressources numériques proposées par Savoie et Haute-Savoie Biblio.
- Ajouter un **poste informatique public** dédié à la consultation d'Internet et à l'utilisation de logiciels de traitement de texte, ainsi qu'**une imprimante**. Le second poste public sera réservé à la consultation du catalogue de la médiathèque.
- Prévoir un **poste de travail** pour la collègue intégrée à l'équipe en avril 2024, composé d'un **ordinateur portable** et d'un **double écran**. L'ordinateur portable

pourra également être utilisé ponctuellement par l'équipe lors des animations de groupe.

Espace musique et cinéma au rez-de-chaussée :

- Ajouter **un poste informatique public équipé d'un casque et un grand écran de télévision sur roulettes**, pour la médiation des ressources numériques, l'écoute musicale et la réalisation d'animations ponctuelles.

Synthèse des équipements à prévoir :

- **5 ordinateurs et 5 écrans** pour le travail interne et la gestion du prêt/retour des documents.
- **2 bras articulés** pour équiper deux écrans au niveau des banques d'accueil.
- **1 grand écran de télévision sur roulettes** pour les animations et la médiation.
- **2 ordinateurs portables**, chacun avec un **écran supplémentaire** pour la flexibilité et la mobilité.
- **1 imprimante Wifi** pour le poste de travail public
- **1 casque d'écoute**
- **1 NAS** pour le stockage et la gestion des données.

WIFI public

Une réflexion est en cours pour remplacer la solution actuelle de Wi-Fi sécurisé de la société Passman par Webkiosk de la société Aesis, afin d'adopter une solution commune au réseau des bibliothèques. Trois communes du réseau ont déjà adopté Webkiosk d'Aesis.

c. Améliorer les services et la médiation des ressources numériques

Fiche action

- Relancer la campagne de communication autour du service « bibliothèques DAISYables », en collaboration avec le CCAS, les associations de services à la personne et les cabinets médicaux de la commune et organiser à la médiathèque des ateliers de démonstration sur l'utilisation du lecteur Victor.
- Mettre en place des cafés numériques animés par le conseiller numérique de la ville, de manière régulière tout au long de l'année. Ces rencontres prendront la forme d'ateliers pour proposer un accompagnement personnalisé aux différents publics dans leur usage des outils et contenus numériques, ainsi que de conférences sur des thématiques liées au numérique.
- Organiser des ateliers collaboratifs et des ateliers de formation innovants, notamment dans le domaine des ressources numériques et des nouvelles technologies (impression 3D, découpe laser, réalité virtuelle, etc.), en s'appuyant sur l'offre de prêt de Savoie et Haute Savoie Biblio, ainsi que sur les compétences du conseiller numérique. Ces ateliers peuvent toucher un public varié, allant des jeunes aux seniors, en passant par les professionnels et les passionnés de technologie.
- Organiser davantage d'événements intergénérationnels sous forme de conférences,

discussions, ou ateliers pratiques, pour permettre aux retraités actifs, de plus en plus nombreux en raison notamment de l'augmentation de l'espérance de vie, de partager leur expérience et leurs compétences avec les plus jeunes.

2. Diversifier l'offre culturelle en proposant d'autres services de prêt

Fiche action

- Introduire le prêt de jeux vidéo et de jeux de société, en réponse à la demande croissante des usagers, ce qui pourrait permettre de favoriser la fréquentation de publics plus diversifiés, de toucher les jeunes générations, les personnes éloignées de la lecture, mais aussi les personnes dépourvues d'équipement numérique et/ou d'accès internet.
- Enrichir l'offre de collections adaptées en ajoutant des collections « Facile à Lire » pour les personnes qui ont des difficultés de lecture tels que les primo-arrivants ou les personnes présentant des déficiences intellectuelles ou cognitives. Cette offre pourrait également être adaptée aux spécificités des structures locales comme l'IME, le Foyer des Parelles et le SEAS³⁰.
- Prendre en compte les changements dans les habitudes des usagers, notamment au vu de la baisse des prêts de CD, réévaluer l'offre physique au profit d'une augmentation des services numériques ou d'autres types de contenus culturels.

3. Renforcer les partenariats

Fiche action

Les actions envisagées pour ces publics comprennent :

- L'adaptation des espaces et des collections aux besoins spécifiques des jeunes de l'IME en collaboration avec l'institut (création de pictogrammes pour la signalétique par exemple, acquisition de livres « facile à lire »).
- Le développement des horaires d'ouverture, notamment le matin ou en début d'après-midi, pour rendre la médiathèque plus accessible à ces publics en journée.
- La mise à disposition d'un poste informatique pour l'animateur du SI en charge du soutien scolaire, afin de permettre aux collégiens de s'initier ou d'approfondir leurs compétences en informatique et de réaliser leurs recherches sur un ordinateur plutôt que sur un téléphone.
- L'aménagement d'un espace de façon à pouvoir impliquer dans la vie de la médiathèque, les jeunes accueillis dans le cadre du centre de loisirs de l'AMEJ, en leur proposant des animations ludiques, telles que des « escape games », des jeux vidéo ou d'autres activités interactives sélectionnées par la bibliothèque départementale.

³⁰ Dispositif d'accompagnement des mineurs non accompagnés

3.3 Les modalités d'évaluation

L'évaluation permettra d'analyser la pertinence et l'impact des actions mises en place dans le cadre de ce projet, en fonction des objectifs définis. Elle servira à identifier les axes d'amélioration et les ajustements nécessaires. Plusieurs outils seront utilisés pour collecter des données quantitatives et qualitatives :

Données quantitatives :

- Les bilans avec indicateurs d'activités fournissant des données chiffrées.
- L'installation d'un compteur à l'entrée de la médiathèque pour mesurer la fréquentation de la structure.

Données qualitatives :

- La mise en place d'un cahier de recueil d'avis et de suggestions, permettant un échange direct entre les usagers et le service.
- La distribution de questionnaires simples à la fin de certaines animations, afin d'évaluer la satisfaction des participants et recueillir toute remarque utile pour améliorer les futures actions.
- L'utilisation ponctuelle d'un tableau d'évaluation participative, permettant de recueillir les avis des usagers, ou de recueillir leurs attentes et leurs propositions d'actions pour la médiathèque de manière ludique et visuelle à l'aide de gommettes, par exemple.

4 CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL

Actions	Année 2025	Année 2026	Année 2027 et suivantes
Extension des horaires d'ouverture	Rentrée scolaire 2025	Suivi statistique	Evaluation et réajustements
Renouvellement et extension du parc informatique	Demande de subvention à la DRAC et Conseil Savoie Mont-Blanc	Achèvement des travaux	Evaluation et réajustements
Réaménagement des locaux	Recrutement d'une AMO, Validation du projet définitif	Demande de subvention à la DRAC et Conseil Savoie Mont-Blanc	Réalisation Evaluation et réajustements
Budget prévisionnel	13 000 € TTC pour l'informatique	A définir pour le réaménagement	

5 ANNEXES

Annexe n°1 : questionnaires d'enquête à destination des non-usagers et des usagers de la médiathèque

QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES NON-USAGERS DE LA MEDIATHEQUE

Interroger des personnes non usagères des bibliothèques peut permettre de mieux comprendre leurs perceptions, leurs attentes, et de repérer les obstacles qui les empêchent de fréquenter ces lieux. Vos réponses nous seront très précieuses. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

1. Informations générales

Quel est votre âge ?

- Moins de 12 ans
- 12-18 ans
- 19-30 ans
- 31-50 ans
- 51 ans et plus

2. Votre perception générale des bibliothèques

Que pensez-vous des bibliothèques en général ?

3. Votre perception de la médiathèque de votre commune

Connaissez-vous les services suivants proposés par la médiathèque de votre commune ?

- Prêt de livres, BD et revues
- Prêt de CD musicaux
- Prêt de films sur DVD
- Prêt de documents adaptés à certains types de handicap (visuels, troubles dys)
- Ressources numériques en ligne (presse, autoformation, e-books, films en streaming, jeux vidéo, musique en ligne)
- Animations culturelles pour toutes les générations

Fréquenteriez-vous la médiathèque si d'autres services étaient proposés ?

- Prêt de jeux de société
- Prêt de jeux vidéo
- Echanges de savoirs
- Autres-----

Qu'est-ce qui vous empêcherait d'aller à la bibliothèque aujourd'hui ?

- Manque de temps
- Problème d'horaire
- Sentiment que ce n'est pas un endroit utile pour vous
- Autres-----

4. Enquête sur l'ambiance et l'accessibilité

Quelles sont les caractéristiques qui, selon vous, rendraient une bibliothèque plus accessible ou agréable ?

- Un emplacement plus proche de chez vous
- Des horaires plus larges
- Des lieux confortables propices aux échanges, comme à la maison
- Autres

QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES USAGERS DE LA MEDIATHEQUE

Chers usagers,

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de notre médiathèque, nous aimerions connaître vos avis et attentes afin d'améliorer les services et l'espace que nous vous proposons. Vos réponses nous seront très précieuses. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

1. Informations générales

Quel est votre âge ?

- Moins de 12 ans
- 12-18 ans
- 19-30 ans
- 31-50 ans
- 51 ans et plus

Fréquence de votre visite à la médiathèque

- Quotidienne
- Hebdomadaire
- Mensuelle
- Rarement
- C'est ma première visite

2. Mobilier et aménagement de la médiathèque

Le mobilier actuel (tables, chaises, fauteuils, etc.) vous semble-t-il adapté pour vos besoins ?

- Oui
- Non

Si non, que suggérez-vous pour l'améliorer ?

Aimeriez-vous avoir plus d'espaces dédiés à des activités spécifiques ? (co-working, coin lecture calme, coin enfants, coin ados, poste d'écoute musicale et / ou de visionnage de films, espace détente au sein du bâtiment, espace détente dans les espaces verts dans l'enceinte de la médiathèque, etc.)

- Oui
- Non

Si oui, spécifiez quels types d'espaces :

Vous repérez-vous facilement au sein de nos collections ?

- Oui
- Non

Si non, que suggérez-vous pour l'améliorer ?

3. Services offerts par la médiathèque

Quels services vous semblent indispensables dans une médiathèque ?

- Prêt de livres et documents
- Prêt de jeux de société
- Accès à des ordinateurs et à Internet
- Accès Wifi
- Prêt de matériel multimédia (tablettes, liseuses, boîtes à histoires, lecteurs DVD, etc.)
- Ateliers ou événements culturels (conférences, concerts, expositions, etc.)
- Activités pour enfants (animations, contes, etc.)
- Espace de coworking ou de travail collaboratif
- Espace détente (distributeur de boissons...)
- Autres : _____

Avez-vous déjà participé à des événements ou ateliers organisés par la médiathèque ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquels ?

Si non, pourquoi ?

Quelles nouvelles activités ou services souhaiteriez-vous voir proposés ?

4. Informatique et multimédia

Est-ce que l'accès à des ordinateurs ou à des tablettes dans la médiathèque est un service important pour vous ?

- Oui
- Non

L'équipement informatique actuel (ordinateurs, Wi-Fi) vous semble-t-il suffisant ?

- Oui
- Non

Si non, que suggérez-vous pour l'améliorer ?

5. Collections de la médiathèque

Êtes-vous satisfait(e) de la diversité des collections de la médiathèque ?

- Oui
- Non

Si non, que manque-t-il à la collection ?

Quels types de documents empruntez-vous le plus souvent à la médiathèque ?

- Livres
- BD
- Magazines
- DVD
- CD
- Livres audio
- E-books (à distance, via l'offre de ressources numériques de Savoie-Haute Savoie Biblio)

6. Points forts et points faibles de la médiathèque

Quels sont, selon vous, les points forts de notre médiathèque ?

Quels sont, selon vous, les points faibles ou les aspects à améliorer ?

Que changeriez-vous en priorité pour améliorer la médiathèque ?

7. Accessibilité et horaires

Les horaires d'ouverture de la médiathèque vous conviennent-ils ?

- Oui
- Non

Si non, quels horaires préféreriez-vous ?

Est-ce que l'emplacement de la médiathèque vous semble facilement accessible ?

- Oui
- Non

Si non, comment pourrions-nous améliorer l'accès ?

8. Suggestions générales

Avez-vous d'autres suggestions ou commentaires concernant l'aménagement ou les services de la médiathèque ?

Merci beaucoup pour votre participation !

Vos réponses sont essentielles pour nous aider à créer un espace qui réponde à vos attentes et à améliorer nos services.

Annexe n°2 : bilan d'activités 2024

A - Les indicateurs principaux

	2023	2024
Nombre de documents	19 979 livres (9 624 adultes / 10 355 jeunesse) 4976 documents musicaux 994 films (fiction, concerts, documentaires) 36 titres de revues (24 adultes/12 jeunesse) 113 CD au format Daisy 254 livres CD	18 824 livres (9 163 adultes / 9 661 jeunesse) 4 854 documents musicaux 1 087 films (fiction, concerts, documentaires) 35 titres de revues (23 adultes/12 jeunesse) 153 CD au format Daisy 256 livres CD
Acquisition de documents 19 000 €	500 livres adultes 617 livres jeunesse 150 CD musicaux adultes et jeunesse (dont beaucoup de dons de Savoie-Biblio) 92 DVD adultes et jeunesse	569 livres adultes 623 livres jeunesse 96 CD musicaux adultes et jeunesse 40 CD DAISY 123 DVD adultes et jeunesse
Nombre de lecteurs	860 lecteurs individuels actifs (= ayant emprunté des documents dans l'année), soit 15.3 % de la population dont : 402 personnes de 0-14 ans 286 personnes de 15-64 ans 172 personnes de 65 ans et + 64 % sont des femmes.	893 lecteurs individuels actifs (= ayant emprunté des documents dans l'année), soit 15.2 % de la population dont : 421 personnes de 0-14 ans 285 personnes de 15-64 ans 187 personnes de 65 ans et + 66 % sont des femmes.
Nombre de lecteurs ayant emprunté ou renouvelé des documents par code INSEE	Non communiqué	915 dont : 658 de Challes les Eaux 74 de Saint-Jeoire Prieuré 30 de la Ravoire 26 de St Alban Laysse 15 de Barby 15 de Chambéry 14 de Chignin 12 de la Thuile 11 de Curienne 60 originaires de 17 autres communes
Nombre de prêts	50 633 prêts dont 41 490 prêts de livres 4 157 prêts de revues	46 726 prêts dont 39 034 prêts de livres 3 747 prêts de revues

	2 525 prêts de CD 2 355 prêts de vidéos 106 prêts de Livres CD	1 929 prêts de CD 1 849 prêts de vidéos 167 prêts de Livres CD
Prêts à des lecteurs des communes du bouquet des bibliothèques	6778 prêts à des lecteurs inscrits dans d'autres communes du bouquet Barberaz = 175 prêts Chambéry = 3615 prêts La Motte = 56 prêts La Ravoire = 1568 prêts St Baldoph = 1297 prêts Cognin = 67 prêts Soit 13 % des prêts	5859 prêts à des lecteurs inscrits dans d'autres communes du bouquet Barberaz = 299 prêts Chambéry = 2711 prêts La Motte = 221 prêts La Ravoire = 1288 prêts St Baldoph = 1164 prêts Cognin = 176 prêts Soit 12.5 % des prêts
Prêts aux collectivités de Challes-les-Eaux (dont écoles)	3104 prêts Soit 6 % des prêts	3153 prêts Soit 7% des prêts

B - Les accueils de groupes

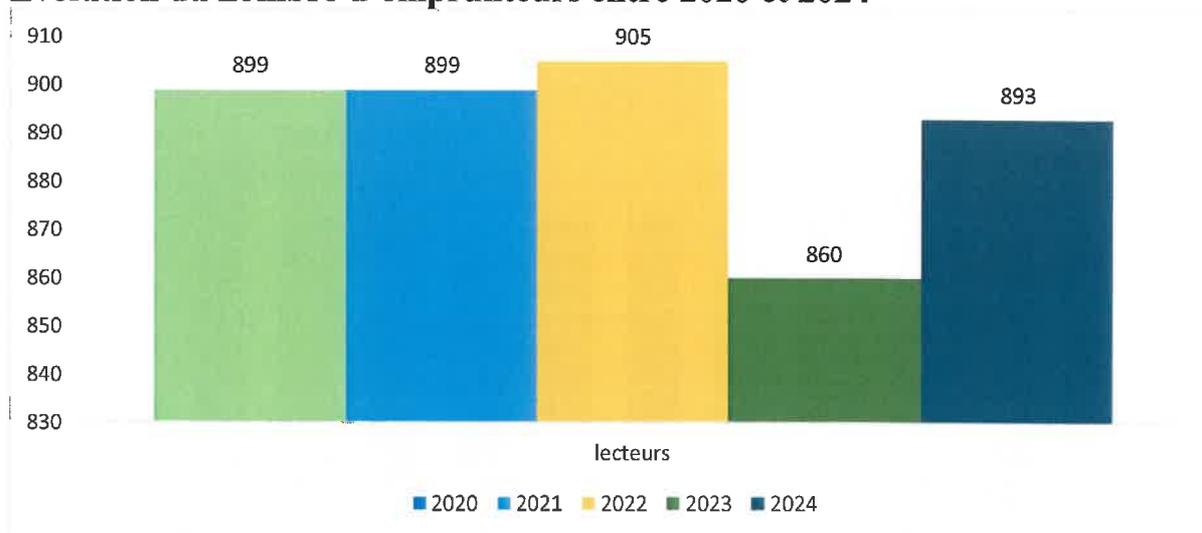
	2024
Classes	106 accueils de classes ont été effectués en 2024 Pour rappel : les accueils ne consistent pas en un simple échange de livres, mais ils comprennent quasi systématiquement une animation (sur un thème, autour d'une expo, avec un support tel qu'un kamishibai ou un raconte-tapis, etc.)
RPE	10 séances ont été proposées au RPE à la médiathèque
Crèche	30 animations ont été proposées à la crèche (intervention des agents sur place)
Lycée hôtelier	2 accueils
TOTAL	148 accueils de groupes ont été réalisés en 2024

C - Les animations tous publics

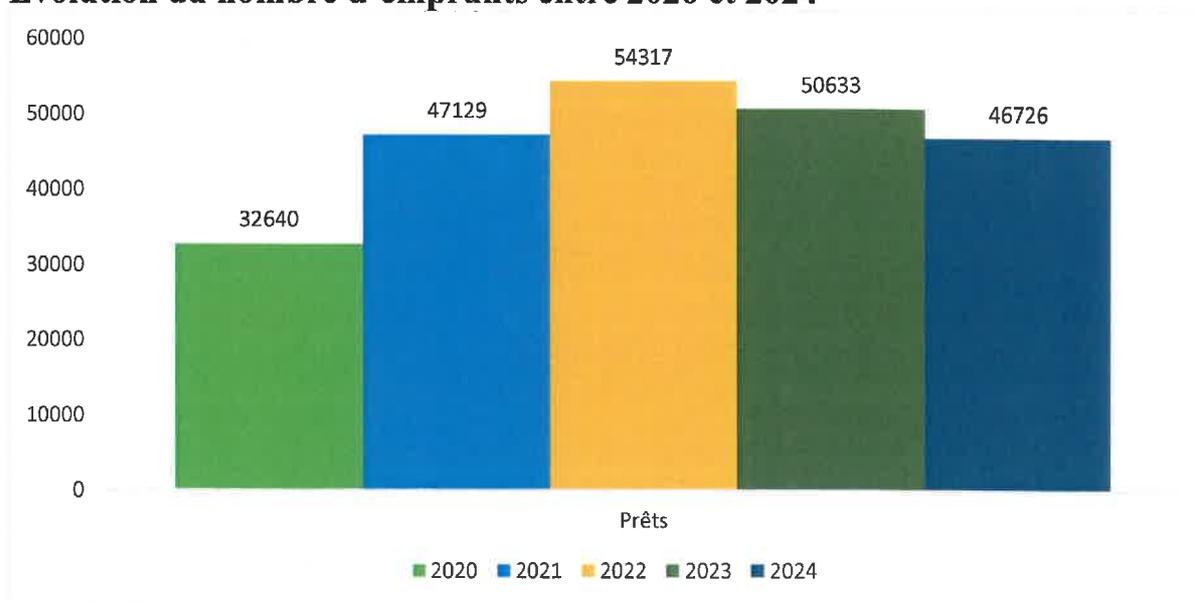
	2024
Les Heures du conte et Marmotines	21 séances ont été proposées en 2024, tous les 15 jours en dehors des vacances scolaires
Soirée pyjama	1 soirée pyjama a été organisée au moment de la Nuit de la Lecture dont le thème était «Le patrimoine »
Fête du court métrage	4 séances de projection de courts métrages ont été programmées lors de la Fête du court en mars
Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ateliers créatifs • 1 atelier clown

	<ul style="list-style-type: none"> • 8 ateliers ou cafés numériques ont été animés par le conseiller numérique à la médiathèque
Expositions	<ul style="list-style-type: none"> • 1 exposition pour enfant • 2 expositions tout public
Instant musical	3 séances d'écoute musicale pour adultes
Spectacles	<ul style="list-style-type: none"> • 2 spectacles pour enfants ont été proposés dans le cadre de « Premières pages » et de Bib'en scènes • 1 spectacle adulte dans le cadre de Savoie Nomade (Espace Malraux) • 1 spectacle tout public dans le cadre des Nuits de la Roulotte
Printemps des poètes	<ul style="list-style-type: none"> • 5 consultations poétiques ont été proposées dans le cadre du Printemps des poètes par la Cie La Baraque à plume • 1 soirée poésie pour adultes
Contes pour adultes	1 séance
Rencontre auteur	1 rencontre - lecture tout public - autrice locale
Semaine EJA	1 lecture en braille traduite en langue des signes
Participation aux manifestations littéraires	<p>La médiathèque a participé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Festival du Premier Roman de Chambéry • au Prix de la vache qui lit
TOTAL	58 séances d'animations tout public

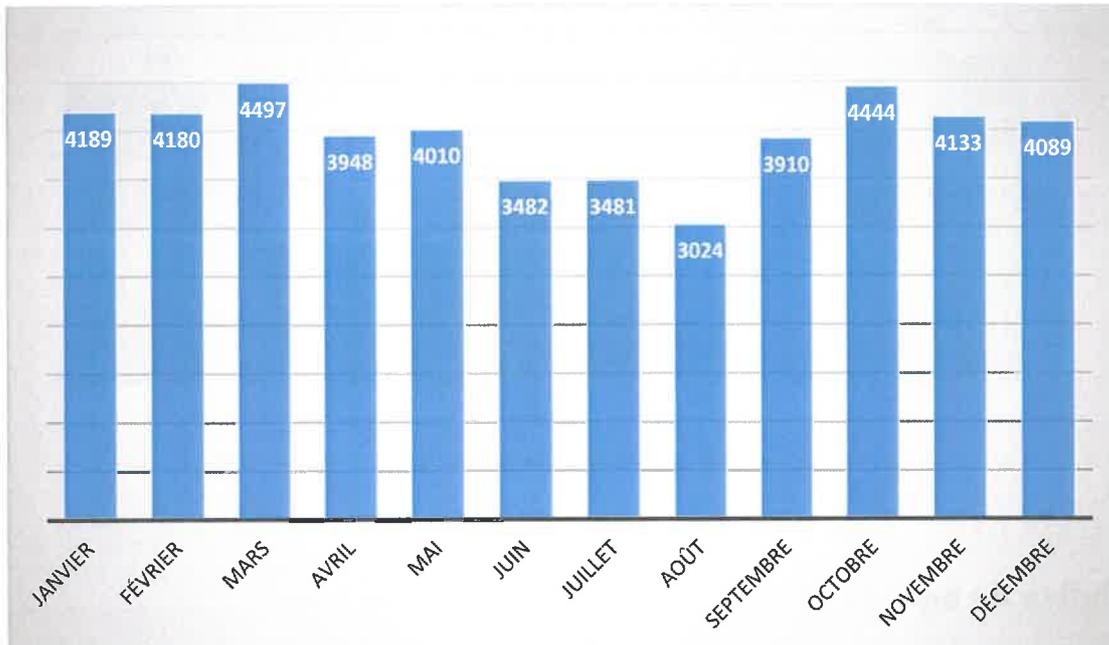
Evolution du nombre d'emprunteurs entre 2020 et 2024



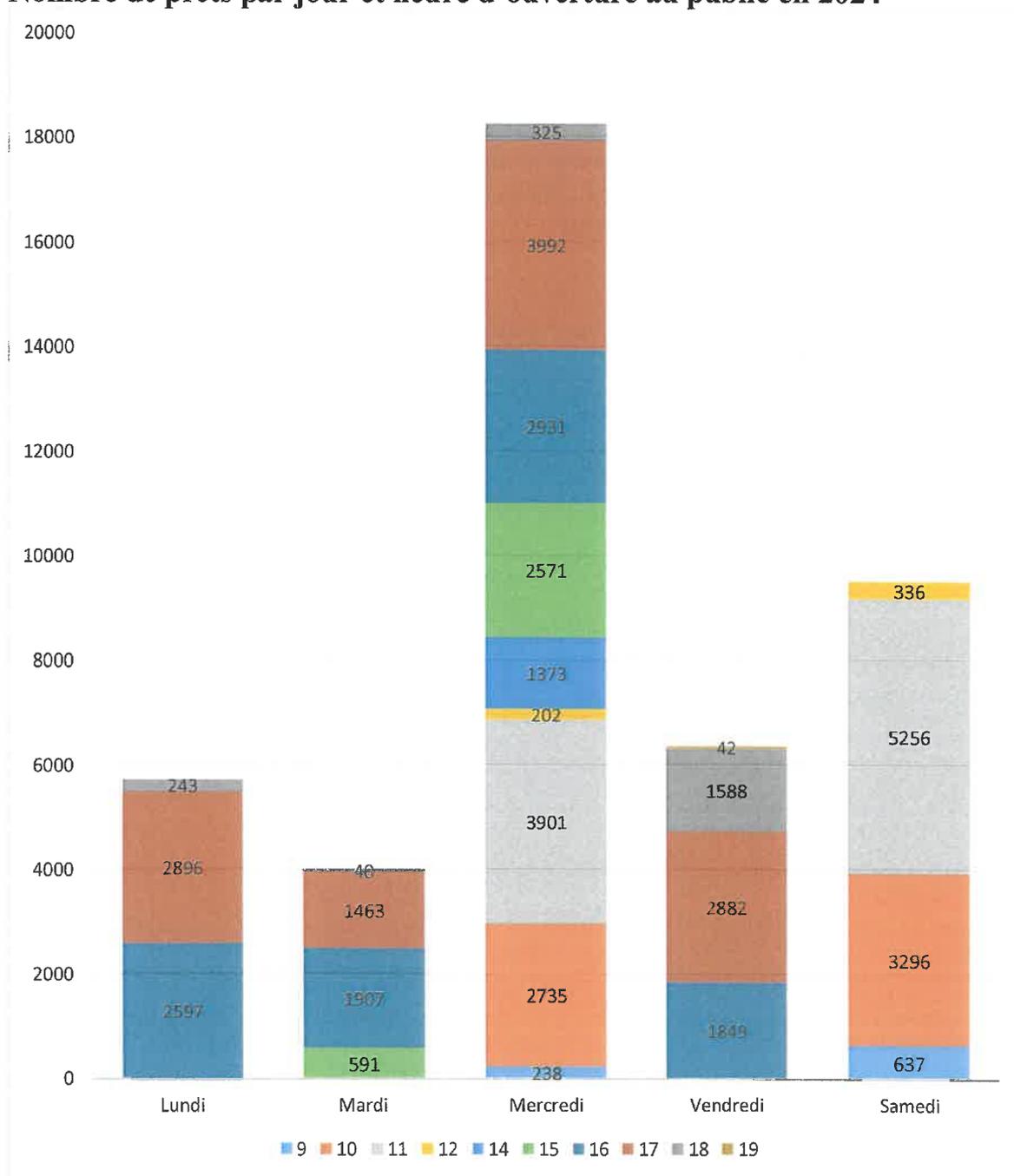
Evolution du nombre d'emprunts entre 2020 et 2024



Fréquentation de la médiathèque selon les mois en 2024



Nombre de prêts par jour et heure d'ouverture au public en 2024



Annexe n°3 : organisation politique de la Commune de Challes-les-Eaux

Les conseillers municipaux se réunissent en groupes de travail, les « commissions », qui étudient en détail les propositions de la municipalité et instruisent les dossiers avant qu'ils soient soumis au vote du conseil municipal.

Liste des commissions

- Urbanisme, travaux, développement durable et cadre de vie
- Accessibilité
- Affaires culturelles, animations, vie associative et sportive
- Sécurité, prévention, police
- Solidarité, affaires sociales et séniors
- Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance et jeunesse
- Finances et vie économique

Annexe n°4 : classement de la médiathèque selon la typologie de l'ABD

Notation :

1 : très défavorable = TD

2 : défavorable = D

3 : Intermédiaire = I

4 : favorable = F

5 : très favorable = TF

Critères	Challes-les-Eaux	Notation
Dépenses documentaires pour 1000 hab.	3000 € et plus	TF
Nb de types d'actions dans l'établissement	6 types d'actions ou plus	TF
Internet et numérique	Présence de postes connectés et/ou tablettes + 3 ou 4 autres services numériques : livre numérique, autoformation, vidéo à la demande...	TF
Diversité de l'offre de collections	4 ou 5 supports proposés	TF
Ouverture Hebdomadaire	De 12 à moins de 18h	F
Surface des locaux	300 m2 et plus	TF
Personnel qualifié	Au moins 1 salarié qualifié (≥ 0.5 ETP pour 1000 hab.)	TF
Emprunteurs actifs pour 1000 hab.	De 150 à 199	TF
Nb de prêts pour 1000 hab.	5000 et plus	TF
4 Scores	Nb TF	7
	Nb TF ou F	8
	Nb I ou F ou TF	8
	Nb TD	0

Bibliothèque de type A = au moins 5 situations très favorables

Annexe n°5 : scénarii de réaménagement de la médiathèque

Premier scénario : optimisation des espaces des deux étages

Projet :

- Inverser le secteur image et son et la salle de réunion afin de donner une visibilité au service sur l'extérieur et donner accès à l'espace extérieur,
- Faire descendre les espaces de travail et les BD adultes dans le nouvel espace image et son,
- L'espace accueil (= le hall) actuellement inexploité devient l'espace périodiques et machine à café,
- Climatiser l'espace accueil,
- Ouverture sur l'espace extérieur,
- Créer des espaces de convivialité à l'étage,
- Créer un espace animation jeunesse à l'étage,
- Créer un espace collections adaptées à l'étage.

Avantages :

- Un mobilier entièrement modulable qui s'adapte facilement à la création d'îlots de convivialité
- La modularité du mobilier qui permet tous les ajustements nécessaires au fil des usages
- Un rajeunissement de l'image de la structure
- Possibilité de planifier les travaux par étage afin de limiter la période de fermeture du service
- Ouverture sur l'espace extérieur
- Salle culturelle qui jouxte local technique (prise 32 ampères utilisée par Malraux)
- Marquer l'anniversaire de la médiathèque.

Inconvénients :

- Salle de réunion un peu plus petite que la salle Loyer qui serait occupée par la médiathèque
- Déplacement de l'écran intégré actuellement dans le plafond
- Déplacement du matériel d'écoute musical

Mobilier : Renouvellement total du mobilier pour un aménagement totalement modulable (sauf mobilier CD et DVD)

- Etagères sur roulettes et entièrement modulables
- Bacs à double rayonnages tiroir sur roulettes
- Mobilier dédié aux collections adaptées
- Achat de tours sur roulettes pour les périodiques
- Assises confortables adaptées à chaque type de publics (ado, bébé, enfants, grand-parents)
- Achat de fauteuils équipés de casques et tablettes pour écoute musicale
- Achat de chariots pour rangement des livres
- Création d'espaces de travail, et de postes informatiques pour le public
- Installation d'une machine à café et/ou fontaine à eau
- Achat de mobilier pour un éventuel espace ludothèque
En option : achat de mobilier pour l'aménagement extérieur : parasol, assises, tables de travail le long de la façade sous l'espace couvert, gradins.

Deuxième scénario : un réaménagement partiel

Projet :

- Inverser le secteur image et son et la salle de réunion afin de donner une visibilité au service sur l'extérieur et donner accès à l'espace extérieur,
- Créer des espaces de convivialité dans les salles dédiées au public,
- Créer un espace animation,
- Passer l'espace périodiques sur le palier du premier étage,
- Réutilisation d'une partie du mobilier existant.

Avantages :

- Réutilisation d'une partie du mobilier
- Ouverture sur l'espace extérieur
- Possibilité de planifier les travaux par étage afin de limiter la période de fermeture du service
- Marquer l'anniversaire de la médiathèque

Inconvénients :

- Très peu de possibilités pour créer un espace vraiment convivial tout en conservant l'ancien mobilier non modulable
- Risque que le rajeunissement partiel de l'image de la structure ne soit pas suffisamment lisible et rapidement dépassé, décalé par rapport aux attentes des usagers

Mobilier :

- Renouvellement de la banque d'accueil
- Achats ciblés de mobilier pour les collections adaptées
- Achat d'assises confortables et adaptés aux différents publics
- Renouvellement du mobilier de convivialité jeunesse
- Achat de mobilier pour un espace ado
- Achat de mobilier pour les périodiques (tours sur roulettes)
- Remplacement des bacs à BD par des bacs à double rayonnages tiroir sur roulettes (gain de place et meilleure visibilité pour les usagers)
- Achat de chariots pour rangement des livres
- Mobilier adapté au renouvellement du matériel informatique

Options :

- Remplacer toutes les grandes étagères de 5 travées par des étagères modulables
- Installation d'un rideau occultant permettant de fermer l'espace animation jeunesse à volonté
- Achat de mobilier pour l'extérieur : parasol et assises
- Achat de fauteuils équipés de casques et tablettes pour écoute musicale